

FIN DES QUOTAS : DRAMES SOCIAUX EN VUE

**Les conséquences sociales de la fin du système des quotas dans
le secteur du textile et de la confection après janvier 2005**

**Rapport réalisé pour la Confédération internationale des syndicats libres
par Samuel Grumiau (*)**

**(*)Avec Laurent Duvillier pour les chapitres sur le Guatemala et la République
Dominicaine, avec Natacha David pour le chapitre sur l'île Maurice**

Bruxelles, novembre 2004

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction	3
L'Arrangement Multifibres (1974-1994) et l'Accord sur les textiles et les vêtements (1995-2005)	7
Le commerce du textile et des vêtements après la fin des quotas	11
Situation actuelle et perspectives d'avenir dans cinq pays types :	
A) Bangladesh	17
B) Cambodge	25
C) Ile Maurice	31
D) Guatemala	40
E) République dominicaine	47
Conclusions et recommandations	53
Bibliographie	56

INTRODUCTION

Le secteur du textile et des vêtements va connaître une révolution le 1^{er} janvier 2005. A cette date, le système des quotas, qui a longtemps contenu les exportations de vêtements et de textiles d'un certain nombre de pays producteurs vers les plus grands marchés du monde (principalement les Etats-Unis et l'Union européenne), doit disparaître entre pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en vertu d'une décision prise il y a dix ans dans le cadre de l'Uruguay Round (le cycle de négociations commerciales mondiales menées de 1986 à 1994).

Il faut s'attendre à une restructuration importante dans ce secteur qui emploie, selon certaines estimations, 40 millions de personnes (la plupart dans les pays du Sud) et génère un commerce évalué à plus de 364 milliards de dollars par an, soit plus de 6% du commerce mondial. Jusqu'ici, les grands acheteurs de vêtements (notamment les grandes marques multinationales) dispersaient leurs commandes auprès d'usines situées dans plusieurs dizaines de pays situés, pour la plupart, dans des régions en développement. Beaucoup de ces pays ont profité de cette occasion pour entamer leur industrialisation, mais sans véritablement chercher à se diversifier par la suite, à tel point qu'une large part de leurs exportations dépend encore aujourd'hui de ce secteur.

Selon la grande majorité des experts, la fin du système des quotas en janvier 2005 entraînera que les grands acheteurs arrêteront de s'approvisionner dans beaucoup de pays différents pour rationaliser leurs réseaux de fournisseurs. La plupart de ces acheteurs ne prendront pas le risque de placer toutes leurs commandes dans un seul pays, mais entendent réduire le nombre de pays où ils s'approvisionnent. Une représentante de l'Association américaine des importateurs affirmait récemment qu'elle s'attend à ce que ses membres achètent la plupart de leurs fournitures dans cinq ou six pays d'ici 2007, alors qu'ils achètent dans environ 50 pays aujourd'hui.

Cette élimination des plafonds d'exportation va très certainement profiter à la Chine, membre depuis 2001 de l'OMC et rendue très compétitive grâce notamment à sa main-d'œuvre bon marché, à ses économies d'échelle et à ses investissements récents dans ce secteur. L'absence totale de liberté syndicale facilite évidemment l'exploitation effrénée des travailleurs chinois, ce qui explique en partie les faibles coûts de production dans ce pays. La crainte est grande, dans de nombreux pays, de voir les produits chinois supplanter (ou éliminer ?) tous les autres dans les magasins de vêtements. Un rapport de l'OMC publié cet été estime que la part de la Chine dans les importations de vêtements devrait passer à 50% aux Etats-Unis après la fin des quotas (pour 16% en 2002), et 29% en Europe (pour 20% en 2002). La Banque mondiale estime que la moitié des exportations mondiales de vêtements viendront de Chine en 2010, alors que cette part est d'un quart actuellement.

Un coup d'œil sur ce qui s'est passé en Australie, un pays qui a complètement supprimé ses quotas d'importation voici une dizaine d'années déjà, peut donner une idée des changements à attendre après 2005. Selon des statistiques rapportées par le quotidien Financial Times du 20 juillet 2004, la valeur des exportations de vêtements depuis la Chine vers l'Australie a doublé ces cinq dernières années pour atteindre 70% des importations australiennes dans ce secteur. Dans le même temps, les importations de vêtements d'autres pays diminuaient de 30%. Pour certaines catégories, comme les t-shirts et les sous-vêtements, la part de marché de la Chine atteint les 95% en

Australie. Un autre pays qui n'impose pas de quotas, le Japon, voit 85% de ses importations de vêtements venir de la Chine.

L'évolution des importations en Union européenne et aux Etats-Unis des produits vestimentaires qui ont été soustraits des quotas en 2002 est un autre indicateur de ce qui pourrait se passer après 2005. Aux Etats-Unis par exemple, pour les produits déjà retirés du système des quotas, les exportations de la Chine ont augmenté de 10 à 20 fois, elles occupent ainsi entre 40 et 60% de parts de marché selon les produits. La même tendance est constatée dans l'Union européenne. En ce qui concerne les sous-vêtements, les importations en provenance de Chine sont passées de 16% du marché de l'Union européenne en 2001 à 42% en 2003. Aux Etats-Unis, les importations de vêtements de bébé de la Chine ont plus que triplé en 2002, tandis que celles du Bangladesh ont baissé de 16%.

On imagine les drames sociaux que la contraction drastique du secteur de la confection va provoquer dans les pays dont les économies sont fortement axées sur ce secteur. Les pays en développement représentent 50 % des exportations mondiales de textile et 70 % des exportations mondiales d'habillement. Pour nombre d'entre eux, ce secteur représente la principale source d'exportation, jusqu'à 90% des exportations de biens industriels dans certains cas. La qualité des emplois dans ces pays n'est peut-être pas très bonne, mais le niveau d'exploitation y est moins important qu'en Chine. On risque donc, dès 2005, de voir des emplois de qualité moyenne remplacés par des emplois où l'exploitation est maximale.

« Les perdants seront quelques-uns des pays les plus pauvres du monde, estime Neil Kearney, secrétaire général de la FITTHC (Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir). Le Bangladesh devrait perdre 1 million d'emplois sur les 1,8 millions de ce secteur. L'Indonésie perdra elle aussi 1 million d'emplois et le Sri Lanka pourrait voir 300.000 des 350.000 travailleurs du secteur mis au rebus. Des usines ferment ou menacent de fermer partout, notamment en Turquie, au Mexique, en Amérique centrale, en Afrique et à travers l'Asie. Il n'y a qu'en Chine que les employés de la construction prestent des heures supplémentaires pour construire de nouvelles usines et les équiper de nouvelles machines.

Par le passé, on a déjà constaté des glissements d'emplois dans ce secteur des pays occidentaux vers le Japon, puis du Japon vers la Corée du Sud, Taiwan et Hong Kong, puis de ces derniers vers la Malaisie et d'autres. Dans chacun de ces pays, le niveau d'exploitation de la main-d'œuvre a fini par baisser, la qualité des emplois s'est en quelque sorte améliorée avant que les grandes commandes de vêtements ne soient redirigées ailleurs. Ce n'est plus vraiment le cas aujourd'hui dans bon nombre de pays: malgré de modestes améliorations, l'exploitation intense des travailleurs demeure la règle dans des pays comme le Bangladesh, le Guatemala, l'Indonésie et de nombreux autres. Ces travailleurs risquent malgré tout de perdre leur emploi au bénéfice de travailleurs encore plus facilement exploitables, à savoir ceux qui doivent vivre sous la dictature chinoise.

Ce secteur demeure important dans les pays occidentaux également. Il emploie plus de 2,5 millions de personnes dans l'Union européenne et selon l'Institut de la mode, un organisme professionnel français, la fin des quotas provoquera la disparition de 15% des emplois du secteur au Royaume-Uni et de 13% en Allemagne. Aux Etats-

Unis, ce sont 350.000 emplois qui ont été perdus dans ce secteur sur les quatre dernières années, et la perspective de la fin des quotas y inquiète fortement les travailleurs, tout comme au Canada.

Certains pays spécialisés dans la confection, comme la République de Maurice (voir page 31), ont réagi à la perspective de la fin du système des quotas en poussant leur production des vêtements plus haut de gamme. La Thaïlande, de son côté, tente de conserver son industrie vestimentaire en se développant comme centre de mode pour la région. Le Cambodge (voir page 25) mise sur une amélioration du respect des droits des travailleurs pour attirer les acheteurs. Personne ne peut prédire à l'heure actuelle avec certitude si ces initiatives suffiront à ne fût-ce que maintenir la production (et surtout le nombre d'emplois) au niveau actuel. Le prix est un élément très important dans le choix des grands acheteurs, mais toute une série d'autres critères entrent en jeu également : les délais de livraison, la qualité de la production, les tarifs douaniers, le taux de change, le niveau de la corruption, etc. L'infrastructure des transports du pays producteur, l'état de ses télécommunications, l'efficacité de son administration sont autant d'autres critères importants dans le choix des importateurs.

La Chine réalise de bonnes performances dans la plupart de ces critères. Les importateurs de vêtements qui travaillent avec la Chine soulignent souvent que les fournisseurs y sont fiables, ont une attitude « pro-business » et comprennent facilement la demande du client. Ces fournisseurs opèrent généralement dans des usines équipées de machines modernes car le développement du secteur du textile et du vêtement à destination des marchés occidentaux est assez récent en Chine (moins de 10 ans). La possibilité pour la Chine de bénéficier des possibilités financières et d'expertises en marketing d'un centre d'affaires comme Hong Kong est un autre atout. Le gouvernement met lui aussi tout en œuvre pour aider les exportations, quitte à s'exposer aux critiques internationales, qui l'accusent par exemple de maintenir intentionnellement une monnaie sous-évaluée (ce qui facilite les exportations). Les aides de l'Etat aux industriels, entre autres sous la forme de prêts de la part des banques d'Etat dont on sait à l'avance qu'ils ne seront sans doute pas remboursés, sont également pointées du doigt.

L'intégration des industries du coton, du textile et du vêtement qui existe en Chine est un autre avantage pour ce géant : les producteurs chinois ne doivent importer pour le moment qu'une petite partie des matières premières nécessaires à la fabrication des vêtements, ce qui épargne beaucoup de temps et d'argent. C'est le cas par rapport notamment au Bangladesh ou à la République de Maurice, qui doivent importer une bonne partie de leurs matières premières afin de les transformer puis de les réexporter. Ceci contribue à maintenir des prix bas, tout comme la meilleure organisation des formalités douanières, moins lourdes et plus prévisibles que dans plusieurs autres pays producteurs (Cambodge, Bangladesh, ...).

Tout n'est pas parfait pour les entreprises qui achètent en Chine. La corruption existe là comme ailleurs et les entreprises situées dans les grandes zones industrielles connaissent parfois des problèmes d'approvisionnement en eau et en électricité. Le mécanisme de sauvegarde que les pays importateurs mettent ou comptent mettre en place pour limiter la hausse des importations malgré la fin des quotas (voir page 9) va lui aussi limiter la croissance chinoise. Autre source de problème: malgré les dizaines de millions de personnes en situation de sous-emploi en Chine, le ministère chinois du

Travail et de la Sécurité sociale soulignait en septembre 2004 la difficulté qu'ont les entreprises de la région de Shanghai et du delta de la rivière Perle à engager de nouveaux travailleurs. C'est le cas, notamment, dans le secteur textile. Les salaires de misère, qui n'ont plus évolué depuis des années et sont parfois payés avec des mois de retard, ainsi que les mauvaises conditions de travail sont parmi les plus importants facteurs qui expliquent les difficultés d'attirer de nouveaux travailleurs venus des régions rurales, alors que ça avait toujours été assez facile auparavant. De plus, les revenus des paysans se sont un peu améliorés ces derniers temps. Cette situation pourrait finalement contraindre les employeurs chinois à augmenter sensiblement les salaires et à enfin améliorer les conditions de vie et de travail pour attirer plus de travailleurs dans les usines de vêtements... Ceci dit, même dans de telles circonstances, l'absence de syndicat libre apte à revendiquer une hausse des salaires limitera automatiquement ces augmentations. L'avantage compétitif de la Chine découlant des violations des droits des travailleurs sera donc maintenu.

Malgré ces problèmes, il est certain que la Chine sera le grand bénéficiaire de l'après-2005. Elle ne se préoccupe aucunement des conséquences sociales dramatiques que sa domination risque d'engendrer dans d'autres pays en développement. Lors d'une réunion de l'OMC le 1^{er} octobre 2004, sept pays (Bangladesh, République de Maurice, République dominicaine, Fidji, Madagascar, Sri Lanka, Ouganda) ont soumis une proposition d'action de l'OMC concernant l'impact de la fin des quotas sur leurs économies. Ils demandaient à l'OMC de préparer une étude à ce sujet et un programme de travail qui permettrait de discuter de solutions possibles. Aucun programme d'action n'a toutefois pu être adopté en raison de l'opposition de plusieurs membres de l'OMC, en particulier de la Chine.

Ce rapport se concentre sur les conséquences sociales attendues de cette révolution qui attend le secteur du textile et de l'habillement en 2005. Après avoir expliqué ce qu'est exactement le système des quotas et quelques-uns des éléments clés qui détermineront le choix des importateurs après janvier 2005, nous présentons la situation vécue dans quelques pays à l'économie très axée sur ce secteur ainsi que leurs perspectives pour le futur et surtout pour celui de leurs travailleurs. Ces pays sont le Bangladesh, le Cambodge, la République de Maurice, la République dominicaine et le Guatemala.

Ces pays ont été choisis afin d'illustrer des situations différentes à travers trois continents. Nous aurions tout aussi bien pu parler d'autres pays où l'inquiétude est de mise en raison de la fin du système des quotas, comme le Mexique, le Honduras, le Népal, les Philippines, l'Indonésie, le Sri Lanka, la Turquie, le Lesotho, Madagascar, etc. Le Vietnam, qui demeurera vraisemblablement limité par les quotas après janvier 2005 car il n'est pas encore membre de l'OMC, est très inquiet lui aussi, avec 2 millions de travailleurs qui vivent du secteur textile et confection.

L'ARRANGEMENT MULTIFIBRES (1974-1994) ET L'ACCORD SUR LES TEXTILES ET LES VETEMENTS (1995-2005)

Le premier Arrangement Multifibres (AMF) est entré en vigueur en 1974. Il repose sur un système de quotas d'exportation de vêtements et textiles attribués par les pays développés aux pays en développement. Les pays occidentaux entendent ainsi protéger quelque peu leur propre secteur, qui se trouve de plus en plus confronté à la concurrence des pays où il est possible de produire moins cher, notamment en Asie. Les quotas attribués à des exportateurs hautement concurrentiels, telle la Corée du Sud, tendaient à être restreints alors que ceux qui sont attribués à des pays qui exportent moins étaient élevés.

Ce système a incité les importateurs de vêtements à se déplacer dans le monde entier à la recherche des quotas disponibles, ce qui a contribué à la création de millions d'emplois dans des pays qui, auparavant, ne disposaient que d'une petite industrie d'exportation de vêtements ou en étaient dépourvu, comme la République de Maurice, le Cambodge ou le Bangladesh. En effet, à mesure que les exportations d'un pays en développement atteignaient leur quota, toute nouvelle production attribuée aux pays du Sud était dirigée vers des Etats qui n'avaient pas encore atteint leur quota ou en étaient dépourvus. Certains de ces Etats n'avaient pas les infrastructures adéquates pour permettre un développement harmonieux de ce secteur, mais ont quand même vu un développement fulgurant des entreprises de confection uniquement en raison du système des quotas.

Prorogé à trois reprises (la dernière en 1991), l'AMF a profondément bouleversé les conditions de la concurrence. Il a aussi contribué à compliquer la chaîne de production en contraignant les entreprises à répartir différentes étapes dans différentes usines de différents pays. Il arrive ainsi fréquemment que des textiles soient achetés dans un pays, coupés dans un autre et cousus dans un troisième.

L'AMF constituait une dérogation importante aux règles fondamentales du GATT (l'Accord général sur le commerce et les tarifs), notamment au principe de la non-discrimination. Au cours des négociations de l'Uruguay round (le cycle de négociations commerciales mondiales menées de 1986 à 1994), les pays participants se sont donc mis d'accord pour réintégrer progressivement le secteur du textile et de l'habillement dans les règles de non-discrimination du GATT. Signé le 1^{er} janvier 1995, l'Accord sur le Textile et le Vêtement (ATV) fixe les conditions de cette réintégration, qui doit être complète au 1^{er} janvier 2005. Il remplace l'Arrangement Multifibres.

L'ATV prévoit donc la disparition progressive du système des quotas entre pays membres de l'OMC selon un calendrier étalé sur une période de dix ans. Certains pays du Sud ont milité en faveur de la fin de ce système, estimant qu'il s'agit avant tout d'une mesure protectionniste de la part des pays occidentaux. Comme nous le verrons plus loin, ils se rendent compte aujourd'hui que leurs exportations étaient elles-mêmes protégées par ce système face à des pays plus concurrentiels, comme la Chine, qui est entre temps entrée dans l'OMC.

Puisque cet accord se limite aux membres de l'OMC, un pays comme le Vietnam, qui n'est pas encore membre, pourra continuer à voir ses exportations limitées par des

quotas alors que son voisin cambodgien, aux coûts plus élevés, pourra bénéficier d'une absence de quotas. Ceci dit, dans le cas du Vietnam comme pour de nombreux autres pays, c'est surtout la Chine et ses gigantesques capacités de production à bas coût qui inquiète.

Malgré les demandes pressantes de pays du Sud et d'industriels du textile et de l'habillement occidentaux, les tentatives de prolonger le système des quotas apparaissent vouées à l'échec. Les Etats-Unis et l'Union européenne affirment qu'ils l'arrêteront au moment prévu et seraient de toutes façons confrontés à l'OMC s'ils ne le faisaient pas. Un accord de prolongation des quotas par l'OMC est encore plus improbable car ses 148 membres devraient l'approuver... y compris la Chine et l'Inde.

La fin des quotas en échange des droits à la propriété intellectuelle

La négociation sur la fin du système des quotas était liée, en ce qui concerne les pays occidentaux, à celle sur les TRIPS (Trade-Related Intellectual Property, soit les accords sur la propriété intellectuelle) et les TRIMS (Trade-Related Investment Measures, soit les accords sur les investissements en relation avec le commerce). Les pays industrialisés (poussés dans le dos par leurs entreprises) faisaient en effet pression sur les autres pour qu'ils reconnaissent les droits liés à ces accords. A la limite, on pourrait dire que ces pays industrialisés ne souhaitaient pas vraiment la fin de l'ATV (sauf quelques groupements d'importateurs qui avaient intérêt à voir les importations les moins chères possible), mais qu'ils l'ont placé dans la balance pour obtenir des avancés sur les TRIMS et les TRIPS car plusieurs pays du Sud, eux, voulaient la suppression de l'ATV.

A noter que lors de cette discussion, personne ne négociait au nom des travailleurs, qui se sont avérés être les grands perdants (via les pertes d'emplois prévues après janvier 2005) tandis que les entreprises obtenaient des avantages : tant le GATT que l'OMC n'ont jamais concédé la moindre possibilité pour les travailleurs d'être impliqués dans ce processus.

Calendrier à respecter

En 1994, six membres de l'OMC maintenaient encore des restrictions à l'importation de textiles et vêtements: le Canada, l'Union européenne, les Etats-Unis et la Norvège, plus la Suède et l'Autriche entre temps entrés dans l'Union européenne. Selon l'ATV, le processus de suppression des quotas devait s'effectuer progressivement en trois étapes longues de trois, quatre et cinq ans, l'ensemble des produits devant être intégrée au 1^{er} janvier 2005. La part des produits dont les quotas doivent être éliminés (en pourcentage du volume des importations de 1990 de l'ensemble des produits soumis à quotas) a dû évoluer au minimum de la façon suivante :

Janvier 1995 : 16%
Janvier 1998 : 33%
Janvier 2002 : 51%
Janvier 2005 : 100%

Le texte d'ATV laissait toutefois des marges de manœuvre suffisantes aux pays signataires pour leur permettre de retarder au maximum les décisions douloureuses. Le calendrier d'élimination progressive des quotas permettait ainsi à ceux qui le souhaitent de commencer par éliminer les quotas qui ne sont plus remplis et de conserver ceux qui sont efficaces. Les deux grands marchés qui absorbent l'essentiel des importations mondiales de vêtements, les Etats-Unis et l'Europe, n'ont rien fait pour accélérer ce calendrier. Ils se sont contentés du « minimum légal » en laissant jusqu'ici près de la moitié de leurs importations en volume, dont les produits les plus sensibles, sous le régime des quotas. La transition sera donc abrupte début 2005.

Un mécanisme de sauvegarde transitoire existe

Les négociateurs de l'ATV ont prévu la possibilité pour un pays de limiter à un faible pourcentage la hausse des importations en provenance d'un autre pays s'il estime qu'elles portent un préjudice grave (ou peuvent réellement porter un préjudice grave) à son industrie qui fabrique des produits semblables ou concurrents. Cette mesure de sauvegarde peut être appliquée sur une base sélective, pays par pays, par accord mutuel ou, si aucun accord n'est intervenu au cours des consultations dans un délai de 60 jours, de manière unilatérale. Cette limitation ne peut pas être inférieure au niveau des importations en provenance du pays exportateur au cours des douze derniers mois et ne peut être maintenue que pendant trois ans au maximum.

Plusieurs grands pays importateurs ont déjà annoncé qu'ils allaient probablement recourir à ce mécanisme de sauvegarde provisoire. C'est le cas des Etats-Unis, qui se sont déjà empressés de réimposer des quotas sur les robes de nuit, les soutien-gorge et les robes en 2003 après que les importations de ces produits en provenance de Chine aient grimpé de 1.000 % suite à la suppression de quotas les concernant en 2002. Ce genre de recours crée des tensions avec la Chine, mais l'industrie américaine du textile et du vêtement mène un lobby intense en soulignant que 600.000 emplois sont en danger aux Etats-Unis si rien n'est fait. La « National Council of Textile Organizations » rappelle que si la fin des quotas peut entraîner une baisse du coût des vêtements payés par les consommateurs américains, les salaires perdus et les taxes sur le revenu non payées aux autorités affecteront bien plus le pays.

L'Union européenne a déclaré qu'elle pourrait elle aussi appliquer des clauses de sauvegarde à l'encontre des produits chinois (de 2001 à 2003, la valeur des importations en provenance de Chine a presque doublé dans l'Union européenne) : elle craint pour les 2,7 millions d'emplois encore existant dans ce secteur au sein des 25 Etats membres.

Contournement des quotas

Le système des quotas n'a pas toujours été respecté de façon scrupuleuse par tous les acteurs du marché. Les quotas ont fait l'objet d'un trafic intense et ont donné lieu à la mise en place de « bourses de quotas » et de courtiers spécialisés, par exemple à Hong Kong.

Une autre façon de contourner l'application stricte du système des quotas a été de classer un produit dans des catégories moins sensibles ou hors quotas, ou d'organiser l'entrée (dans le cas de l'Union européenne) par des pays où les douanes ont une

certaine propension à « l'indulgence », voire de transférer les produits dans un pays tiers détenteur de quotas non remplis ou non soumis à quotas afin de les exporter depuis ce pays.

L'ATV définit les règles et procédures applicables en cas de contournement des contingents par le jeu de la réexpédition, du déroutement, de la fausse déclaration concernant le pays ou le lieu d'origine ou de la falsification de documents officiels, mais ces dispositions exigent entre autres des consultations et la pleine coopération des membres de l'OMC concernés lors des enquêtes.

LE COMMERCE DU TEXTILE ET DES VETEMENTS APRES LA FIN DES QUOTAS

Les pays qui ont axé une bonne partie de leur développement sur les exportations de textiles et de vêtements fourbissent leurs armes dans l'attente de la suppression des quotas, le 1^{er} janvier 2005. Chacun tente de faire valoir ses points forts pour faire face à la concurrence de géants comme la Chine et l'Inde, qui sont pointés comme grands gagnants de la libéralisation consécutive à la fin de l'ATV. La Thaïlande pousse sa capitale, Bangkok, à devenir un important centre de mode pour l'Asie, le Cambodge insiste sur ses efforts pour améliorer les conditions de travail, l'Ile Maurice évolue vers les vêtements haut de gamme, les pays d'Amérique centrale jouent en partie sur leur proximité géographique avec les marchés des Etats-Unis, etc.

Débarrassés de l'entrave posée par l'existence des quotas, les grands acheteurs de vêtements envisagent de réduire drastiquement la liste des pays où ils passent commande. Une combinaison de critères, parfois interconnectés, détermineront leurs préférences. Sans vouloir les classer par ordre d'importance, on peut citer les éléments suivants :

1) Le prix

Le prix est souvent considéré comme critère prioritaire par la distribution organisée, qui représente la plus grande part des marchés dans de nombreux pays importateurs (par exemple 60 % du marché en Europe). De nombreux éléments interviennent pour déterminer son niveau. On peut notamment citer :

- le salaire et les conditions de travail des travailleurs
- la nécessité ou non de faire venir des experts étrangers pour gérer la production (lorsque les cadres moyens ou supérieurs ne sont pas suffisants dans la main-d'œuvre locale)
- le coût des transports internes et internationaux
- les frais énergétiques (coût de l'électricité, existence de nombreuses coupures qui nécessitent le fonctionnement des usines sur générateur, coût de l'eau, ...)
- le niveau de la corruption (à la douane notamment)
- le niveau d'automatisation de la production et de la formation des travailleurs (qui permet notamment de faire baisser le nombre de produits non conformes aux commandes)
- le taux de change et les tarifs douaniers (voir plus bas)

On sait que le salaire du travailleur dans un pays en développement est à ce point bas qu'il en devient insignifiant dans le coût d'un vêtement vendu par une grande marque sur un marché occidental. Toutefois, vu les prix très bas imposés par les grands acheteurs (principalement des multinationales) à leurs fournisseurs dans les pays en développement, la marge bénéficiaire du fournisseur n'est généralement pas très élevée. Pour lui, toute hausse d'un de ses coûts de production (le salaire par exemple) peut représenter un manque à gagner important, qu'il ne peut toujours répercuter sur les prix demandés à ses acheteurs, car il court le risque de les faire fuir vers des concurrents.

La concurrence entre fournisseurs permet même parfois aux grands acheteurs d'obtenir une diminution des prix qu'ils paient pour les vêtements, ce qui réduit encore davantage les marges bénéficiaires de usines productrices et les chances de leurs travailleurs d'obtenir de meilleures conditions. C'est ce constat qu'a dressé en 2004 le rapport « Jouez le jeu pour les J.O. » publié par le groupement Global Unions, Oxfam et la Clean Clothes Campaign dans le cadre de sa campagne pour le respect des droits des travailleurs dans le secteur des vêtements de sport (disponible à l'adresse <http://www.fairolympics.org/en/report/olympicreportfr2.pdf>). Il cite des exemples du Honduras, d'Indonésie et de Chine : « Au Honduras, deux usines qui fabriquent des t-shirts destinés à des marques renommées ont indiqué que le prix à la douzaine payé par leurs clients était passé de 3,70 dollars en 2000 à 2,85 dollars en 2003, soit une baisse de 23 % en trois ans. Dans l'usine indonésienne D, fournisseur de Nike, Fila, ASICS, Lotto et Puma, un travailleur a déclaré : « *Le gérant de notre division se sert souvent de cela (la baisse du prix unitaire) comme prétexte pour justifier le fait que nos salaires mensuels ne soient pas augmentés* » Le propriétaire d'une usine en Chine, fournisseur d'Umbro, a confirmé que le prix unitaire des chaussures Umbro était en baisse. Au sein de cette usine, les travailleurs se sont plaints du fait que leurs salaires avaient fortement diminué par rapport à trois ans auparavant. A l'époque, l'usine leur assurait au moins le salaire minimum en basse saison, mais cette protection n'existe désormais plus. En septembre 2003, les travailleurs du département semelles touchaient entre 24 et 48 dollars par mois, en dessous du minimum légal établi par le gouvernement provincial ».

A noter que si les travailleurs voient leurs salaires et conditions de travail se détériorer davantage pour que leurs employeurs puissent proposer des prix plus bas aux grands acheteurs, ces derniers n'augmentent pas nécessairement leur marge bénéficiaire à la vente de leurs produits. « *Les grands vainqueurs, ce sont les agences de publicité*, note Neil Kearney, secrétaire général de la FITTHC (Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir). *Le grand patron de Puma déclarait il y a quelques années que même si une grande partie de sa production a été délocalisée des pays européens vers la Chine, ses marges bénéficiaires n'avaient pas augmenté énormément car son entreprise peut maintenant investir beaucoup plus dans la publicité. Regardez un peu les budgets gigantesques consacrés par des grandes marques comme Nike au sponsoring de grands événements sportifs ou de vedettes mondialement connues* ».

2) Les délais

La diminution des délais est devenue l'une des exigences principales des donneurs d'ordre. Il s'agit d'une évolution récente dans le secteur de la confection, comme l'explique le rapport « Jouez le jeu pour les J.O. »: « Le système consistant à passer des commandes par grosses quantités pour répondre à la demande des consommateurs en fonction des quatre saisons traditionnelles a connu un changement radical. En premier lieu, un changement s'est produit dans l'agencement des saisons de la mode, qui sont désormais plus nombreuses. En second lieu, le système du code-barres permet un suivi précis des achats, permettant au détaillant de passer commande automatiquement, dès que le stock arrive à épuisement. Dès lors, plutôt que de commander de grosses quantités auprès des fournisseurs, de devoir ensuite stocker ces marchandises en magasin ou dans un entrepôt et de payer des frais de stockage exorbitants, l'acheteur donne ordre au fournisseur de livrer les marchandises par

petites quantités, tout juste suffisantes pour réapprovisionner les étagères à mesure qu'elles se vident. D'autre part, ce système met les entreprises à l'abri des problèmes liés au surstockage au cas où certains produits ne se vendraient pas ».

Les propos du directeur général de Nike, lors d'une visite récente à Bangkok et publiés par le même rapport, confirment cette tendance : « *A l'heure actuelle, les commandes que Nike passe auprès des usines thaïlandaises sont mensuelles, mais nous prévoyons sous peu de passer à des commandes hebdomadaires, à mesure que la clientèle devient plus exigeante* ». Le rapport annuel d'Adidas pour 2002 signalait, de son côté, que l'entreprise projetait de réduire le délai de livraison des vêtements de 120 à 90 jours.

Les fournisseurs devront donc exécuter des commandes plus réduites en moins de temps pour respecter les délais d'exportation très courts. S'ils échouent, ils encourent des amendes et autres pénalités. Les travailleurs d'une usine indonésienne fournisseuse d'ASICS, Fila, Lotto, Puma et Nike, ont affirmé aux auteurs du rapport « Jouez le jeu pour les J.O. » devoir travailler jusqu'à 24 heures d'affilée pendant les périodes d'exportation. Lorsqu'ils se sont plaints à la direction en affirmant qu'un tel nombre d'heures supplémentaires allait à l'encontre de la loi, on leur a répondu que, faute de livrer à temps les marchandises au quai de chargement, l'usine encourrait une amende de plusieurs millions de rupiahs indonésiennes (1 dollar vaut environ 9.000 rupiahs), et que dans ce cas les travailleurs devraient supporter les frais, puisqu'ils seraient tenus responsables du retard.

Cette importance du délai de livraison joue en faveur des pays producteurs proches des deux principaux marchés (Amérique centrale pour les Etats-Unis et le Canada, pays du bassin méditerranéen et d'Europe de l'Est pour l'Europe). La distance qui sépare les pays producteurs asiatiques et d'Afrique australe par rapport aux deux principaux marchés ne leur permet pas d'être compétitifs pour tous les types de vêtements vu le coût du transport par avion. Il est donc probable que même après la fin des quotas, les articles de mode, plus éphémères que les vêtements classiques, seront plutôt fabriqués dans des zones proches lorsqu'il s'agit de réapprovisionner les magasins suite à un succès commercial ou de les adapter à une nouvelle tendance de mode.

3) La qualité

Il s'agit bien entendu d'un critère de grande importance pour les acheteurs. Si les grandes chaînes occidentales de distribution de vêtements bon marché peuvent se satisfaire d'une qualité « normale », les grandes marques doivent justifier leurs prix plus élevés par une qualité irréprochable. Or, pour un pays qui débute dans le secteur de la confection (comme le Cambodge), ou pour un pays où une bonne partie de la main-d'œuvre n'a pas un haut niveau de formation (comme le Bangladesh), il est parfois difficile de hisser la qualité des vêtements produits au niveau voulu par les grandes marques. Un certain niveau d'investissement dans les machines et d'expérience du personnel dirigeant est également nécessaire. Pour tout ça, il faut une main-d'œuvre qualifiée, alphabétisée, qui puisse s'adapter sans trop de difficultés à l'arrivée de nouvelles techniques ou technologies de production. Malheureusement, dans beaucoup de pays du Sud, l'enseignement de qualité n'est pas suffisamment accessible que pour obtenir assez de travailleurs qualifiés.

4) Les tarifs douaniers et les règles sur l'origine

A la fin du système des quotas entre pays membres de l'OMC, seuls les tarifs douaniers pourront encore limiter les importations de certains pays (à l'exception du système de sauvegarde prévu par la fin de l'ATV). Ils ne peuvent être fixés arbitrairement et ont tendance à diminuer à travers l'ensemble de la planète, mais ils continuent de protéger partiellement beaucoup de marchés face aux importations. Ils atteignent une moyenne de 12% en Union européenne et s'élèvent jusqu'à 15% aux Etats-Unis.

Les pays importateurs pourraient jouer davantage avec leurs droits de douane pour favoriser par exemple les pays où les conséquences sociales de la fin du système des quotas sont les plus graves, et pour favoriser aussi les pays où les droits des travailleurs (notamment la liberté syndicale) sont les mieux respectés. Des pays comme le Bangladesh espèrent pouvoir compter sur une baisse des tarifs afin de compenser les pertes liées à la fin du système des quotas. Le Bangladesh a déjà obtenu une exemption des droits de douane pour l'Union européenne, ce qui a correspondu à une progression des exportations de ses vêtements vers ce marché. Il voudrait maintenant obtenir la même chose des Etats-Unis.

Les pays dont l'économie repose sur le secteur du textile et de l'habillement, qui sont généralement les plus pauvres, estiment être victimes d'une injustice par rapport à ceux qui exportent plutôt des biens à grande valeur ajoutée, comme les produits de haute technologie : une puissance commerciale comme les Etats-Unis importe de pays développés comme Singapour ou l'Australie des produits de haute technologie en leur imposant des tarifs douaniers très bas (ou inexistant), mais presque tous les produits exportés de pays plus pauvres comme le Bangladesh, le Cambodge, le Pakistan ou le Népal sont soumis à des tarifs variant de 5 à 30%. Il reste de grandes disparités entre les taux appliqués aux produits high tech et ceux des produits du textile ou de l'habillement.

En Europe, la Commission européenne a proposé en octobre 2004 de mettre en œuvre un nouveau régime de préférences commerciales qui viserait, à partir de 2006, à réserver ces bénéfices aux pays en développement qui en ont le plus besoin. Le bénéfice dépendrait notamment de la part de marché dans l'Union européenne d'un pays dans un produit. Cette proposition doit encore être approuvée par le Conseil des ministres et le Parlement européen, mais si elle était adoptée, elle aurait un impact majeur sur les exportations de textile et habillement de Chine, qui ne pourrait plus compter sur l'avantage tarifaire de 3% dont elle jouit pour le moment (par rapport au tarif douanier européen habituel qui est de 12%).

Les accords régionaux de libéralisation des échanges commerciaux jouent un rôle important dans ce domaine. On songe notamment à l'ALENA pour l'Amérique du Nord, à l'AGOA pour les Etats-Unis, ou encore aux accords bilatéraux entre l'Europe et les pays du Maghreb, le Mexique, l'Afrique du Sud, etc. Ces accords qui donnent un accès préférentiel aux marchés occidentaux pourraient les protéger, au moins pour un temps, d'une concurrence totale avec la Chine. A long terme cependant, la tendance à la baisse des tarifs partout dans le monde pourrait supprimer petit à petit les avantages suscités par ces accords.

Les règles sur l'origine sont un autre aspect à prendre en considération. Certains pays ou régions, comme ceux de l'Union européenne, accordent des tarifs plus bas pour les vêtements d'un pays à condition qu'ils soient composés d'un certain pourcentage de matières premières émanant de ce pays. Le même principe vaut pour l'AGOA (voir chapitre consacré à l'Île Maurice) en ce qui concerne les États-Unis pour les pays africains (si ce n'est que les matières premières doivent provenir d'un autre pays bénéficiant de l'AGOA).

Des pays comme le Bangladesh, qui doivent importer une grande partie de leurs matières premières nécessaires à la fabrication des vêtements, sont pénalisés par cette réglementation. Le président de la BGMEA (Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association), l'association des exportateurs de vêtements du Bangladesh, confiait ainsi récemment à un journal de son pays : « *Notre industrie du vêtement sortira vainqueur dans l'après AMF si l'Union européenne assouplit ses règles sur l'origine. Nos exportations vers le Canada ont augmenté de façon spectaculaire après l'assouplissement des règles sur l'origine et qu'on nous ait accordé un accès exempt de droits. Ce serait la même chose vers l'Union européenne si les règles sur l'origine sont assouplies* ».

Plusieurs voix s'élèvent cependant pour mettre en garde contre la disparition possible du secteur de la production de matière première de certains pays en cas de suppression des règles sur l'origine. Au Bangladesh par exemple, ce secteur emploie encore des dizaines de milliers de personnes. Il n'est pas certain qu'une perte d'emplois dans la production de matière première consécutive à une suppression des règles sur l'origine soit compensée par une augmentation de l'emploi liée à une hausse des exportations

Reste que les travailleurs du Sud dont les emplois sont les plus concernés par les droits de douane imposés par les marchés des pays développées ne peuvent malheureusement pas faire grand-chose pour influencer les politiques douanières de ces derniers.

5) Les taux de change

Le taux de change de la monnaie du pays exportateur par rapport à celle de l'importateur joue évidemment un rôle dans le prix réel payé par l'acheteur. À cet égard, la Chine fait l'objet de sérieuses critiques, surtout de la part de Washington, qui l'accuse de maintenir une monnaie artificiellement sous-évaluée, ce qui est d'une grande aide aux exportateurs chinois.

6) Le respect des droits humains des travailleurs

Tous les efforts doivent être menés afin qu'un autre critère grandisse en importance dans les choix des grands acheteurs : celui du respect des droits humains, et tout particulièrement des droits des travailleurs. La ruée actuelle des acheteurs vers une Chine tristement championne des violations de tous ces droits pourrait laisser croire que ce critère n'a guère d'importance. L'émergence des codes de conduites (fussent-ils peu appliqués) et, plus récemment, des accords-cadres montre cependant que de plus en plus de grandes marques apportent une certaine attention au respect des droits des travailleurs chez leurs fournisseurs.

A plus long terme, une prise de conscience de la nécessité de respecter les travailleurs pourrait se généraliser, pas uniquement en raison des pressions syndicales ou par peur d'une mauvaise image suscitée auprès des consommateurs par des conditions de travail et d'emploi inhumaines, mais aussi pour une simple logique économique qui montre que la productivité des entreprises augmente à mesure que les conditions de travail s'améliorent. *« Il n'est quand même pas étonnant que lorsque vous êtes contraints de travailler 16 heures par jour 7 jours sur 7, la qualité des vêtements que vous produisez soit moindre, souligne Neil Kearney, secrétaire général de la FITTHC. Une entreprise de vente de vêtements pas correspondance allemande a récemment mené une enquête comparant ses presque mille fournisseurs dans le monde. Elle a découvert que ceux qui avaient les pires pratiques sociales étaient également en queue de classement pour ce qui est de la qualité, de la productivité et du respect des délais de livraison ».*

Des pays comme l'Ile Maurice et, plus récemment, le Cambodge ou dans une moindre mesure le Bangladesh, ont compris tout l'intérêt qu'ils avaient à améliorer le respect des droits des travailleurs (voir plus bas les chapitres consacrés à ces pays). Certes, l'évolution est lente et de gros progrès restent à accomplir pour en arriver à une situation acceptable (surtout dans le cas du Bangladesh), mais à l'heure où les consommateurs attachent une importance croissante à la façon dont les travailleurs sont traités, les pays qui évoluent positivement à ce niveau auront une carte supplémentaire à jouer par rapport à la Chine.

Le Système de préférences généralisées (SPG) est un outil important dans ce domaine. Il s'agit d'un système qui offre des tarifs douaniers réduits ou qui supprime les tarifs douaniers pour un nombre appréciable d'exportations de pays en développement. Il est utilisé par l'écrasante majorité des pays industrialisés, dont les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Norvège, la Suisse, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ainsi que l'Union européenne (UE). Or, l'UE et les Etats-Unis appliquent les clauses des droits des travailleurs dans le cadre du SPG. Aux Etats-Unis, de nombreux pays ont fait l'objet d'une enquête et certains ont perdu leur accès au SPG en raison d'infractions aux droits des travailleurs. Dans certains cas de ce type, les pays concernés ont pris des mesures suffisantes pour améliorer le respect des droits des travailleurs (comme amendement de leur législation du travail ou l'autorisation octroyée aux syndicats de tenir des congrès libres) afin de pouvoir bénéficier à nouveau du SPG des Etats-Unis.

A partir de 1998, l'UE a également mis en place des clauses d'incitation, octroyant d'autres réductions tarifaires aux pays qui respectent et appliquent toutes les normes fondamentales du travail de l'OIT, à l'exception de celles traitant de la discrimination. Puis, en décembre 2001, elle a adopté un nouveau Système de préférences généralisées pour couvrir la période de 2002 à 2004 (plus tard prolongée jusqu'à fin 2005). Le nouveau SPG maintient les clauses d'incitation, aux côtés de nouvelles dispositions étendant la possibilité de refuser d'octroyer les avantages au titre du SPG dans des cas d'infraction à l'une ou l'autre norme fondamentale du travail (dès lors, toutes les normes fondamentales du travail de l'OIT sont incluses).

A noter que l'AGOA comporte elle aussi des références au respect des droits des travailleurs.

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DANS CINQ PAYS TYPES

A) BANGLADESH

Le gouvernement du Bangladesh a pour mauvaise habitude de compter uniquement sur sa main-d'œuvre bon marché pour attirer les commandes dans le secteur de la confection, pièce maîtresse de son économie. Ce manque de vision pourrait lui valoir de gros problèmes dès 2005, lorsque ses exportations ne seront plus protégées par les quotas.

La tension monte au Bangladesh : lorsque, le 1^{er} janvier 2005, l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV) arrivera à expiration, les exportateurs bangladais ne seront plus protégés par les quotas qui limitent les importations de textile et vêtements en provenance de pays plus concurrentiels, comme la Chine et l'Inde. Or, le secteur de la confection est la colonne vertébrale de l'économie du Bangladesh, l'un des pays les plus pauvres et les plus densément peuplés du monde, avec plus de 130 millions d'habitants : les exportations de vêtements représentent deux tiers de ses revenus d'exportation et les usines de confection emploient 1,8 millions de personnes, soit la moitié de la main-d'œuvre industrielle. Environ 80% d'entre elles sont des femmes.

Certains experts avancent des estimations très inquiétantes pour le Bangladesh en affirmant que la fin de l'ATC pourrait engendrer la perte d'un million d'emplois dans la confection. Le gouvernement bangladais parle, lui, d'au moins 200.000 à 300.000 travailleurs qui pourraient perdre leur emploi. Des millions d'emplois dans les activités liées à ce secteur sont également menacés : transporteurs, fabricants de boutons, vendeurs de repas à la sortie des usines, hôtels, services financiers, immobilier, etc.

Tendances très inquiétantes

Les statistiques concernant le commerce des produits qui ne sont déjà plus soumis aux quotas (sacs à main, soutien-gorges, vêtements pour bébés, etc.) donnent une idée de ce qui pourrait se produire. Ainsi, les importations de vêtements de bébé de la Chine par les Etats-Unis ont plus que triplé en 2002, tandis que celles du Bangladesh ont baissé de 16%. D'autres catégories de vêtements présentent des tendances similaires : selon le gouvernement bangladais, pour les 29 produits soustraits au régime des quotas le 1^{er} janvier 2002, le Bangladesh a perdu 33% de ses marchés d'exportation au bénéfice principalement de la Chine et du Vietnam. Un document du gouvernement révèle aussi qu'au cours de 2003, les revenus d'exportation du secteur de la confection du Bangladesh ont diminué de 33%.

Des centaines d'usines de vêtement avaient déjà fermé entre 2001 et 2003 suite à l'effondrement de la demande en provenance des Etats-Unis après les attentats du 11 septembre 2001. Une partie de ceux qui ont perdu leur emploi à ce moment ont pu se recaser dans d'autres entreprises du secteur ou dans d'autres secteurs (agricole, ...). Ca risque de ne pas être le cas cette fois, vu l'ampleur potentielle des pertes d'emploi et le fait que toutes les entreprises du secteur auront tendance à comprimer leur

personnel pour être plus compétitives (et donc n'engageront pas beaucoup d'autres travailleurs ayant perdu leur emploi ailleurs).

Autre mauvaise nouvelle pour le Bangladesh : en plus de la hausse vertigineuse des importations en provenance de la Chine, les Etats-Unis ont également commencé à acheter plus de vêtements (même si c'est sur une échelle inférieure) de pays des Caraïbes et d'Afrique subsaharienne qui ont récemment reçu un accès exempté de douane pour leurs vêtements sur ce marché (voir notamment le chapitre consacré à l'Ile Maurice). Les USA maintiennent par contre des taxes élevées sur les vêtements importés du Bangladesh. En 2002, le Bangladesh a payé environ le même montant de taxes sur ses 2,4 milliards de dollars d'exportations de vêtements vers les Etats-Unis (environ 330 millions de dollars) que la France sur ses 24 milliards de dollars d'exportations vers les USA. Les hauts fonctionnaires américains affirment qu'ils n'ont pas l'intention de baisser les tarifs concernant les vêtements, l'un des points principaux du lobby du Bangladesh dans la perspective de l'après-AMF. Le Bangladesh, de son côté, n'a pas suffisamment diversifié son panier d'exportations vers des produits qui ne sont plus soumis à aucun tarif ou le sont à des tarifs moins élevés.

L'autre grand marché pour les exportateurs bangladais, l'Union européenne (UE), a quant à lui supprimé les taxes d'importation mais seulement sur les quelques vêtements contenant une certaine proportion de tissus « made in Bangladesh ». Or, le manque de matière première nécessaire à la fabrication des vêtements, comme le coton, est l'un des casse-tête auxquels sont confrontées les entreprises de confection, qui doivent les importer. Beaucoup de syndicats et patrons bangladais demandent à l'UE un assouplissement de ses règles sur l'origine. Face à ces demandes tant, l'UE que les USA insistent sur la nécessité pour le Bangladesh de diversifier son panier d'exportation.

Quelques bons atouts

Le Bangladesh n'est certes pas dépourvu d'atouts dans la concurrence accrue qu'il va devoir affronter dès 2005. Outre sa main-d'œuvre, l'une des meilleures marché au monde (le salaire minimum ne dépasse pas 16 dollars par mois), il peut compter sur la bonne qualité de sa production et sur les relations commerciales solides qu'une partie des exportateurs bangladais ont nouées avec de très gros acheteurs (Wal-Mart, H&M, Levi's, Nike, etc.) qui n'envisagent pas de quitter le pays du jour au lendemain. Ceux-ci ne comptent pas s'approvisionner seulement en Chine à l'avenir, afin notamment de ne pas commettre l'erreur de placer tous leurs œufs dans le même panier.

S'il l'avait voulu, le Bangladesh aurait aussi pu compter sur une image de respect des droits des travailleurs pour attirer les commandes des acheteurs soucieux de leur réputation sur le plan social. Employeurs et gouvernement bangladais ne l'ont, malheureusement, pas encore bien compris. S'ils ont œuvré depuis 1995 en compagnie du BIT et de l'UNICEF pour assurer que les producteurs de vêtements destinés à l'exportation n'emploient quasiment plus aucun enfant, les employeurs sont beaucoup plus lents lorsqu'il s'agit de respecter l'entièreté de la législation du travail bangladaise, et la plupart son allergiques à toute idée de représentation syndicale dans leurs entreprises (voir encadré). Un projet du BIT permet de contrôler toutes les normes du travail incluses dans la législation bangladaise et dans la Déclaration de

l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, mais seules quelques centaines de membres de la BGMEA (Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association) sont inclus dans ce projet à l'heure actuelle, alors que cette association d'exportateurs compte 3.500 membres.

Manque de matières premières

A l'opposé de ses atouts, le Bangladesh présente de sérieux handicaps dans un marché libéralisé. L'un des gros obstacles, cité plus haut, est qu'il ne produit pas sur son territoire toutes les matières premières nécessaires à la confection des vêtements. Selon le quotidien bangladais « The Financial Express » du 5 août 2004, cette dépendance est surtout marquée dans les vêtements tissés, car à peine 29% des matières premières nécessaires à ce secteur peuvent être trouvées au Bangladesh. Beaucoup de temps et d'argent sont donc perdu dans l'importation de ces matières premières, un désavantage de taille à l'heure où les délais de livraison imposés par les grands acheteurs de vêtements sont de plus en plus courts.

Les employeurs bangladais soucieux de leur seul profit n'hésitent pas à accepter des commandes même lorsqu'ils savent qu'il leur sera extrêmement difficile de les livrer à temps. Ils essaient souvent de rattraper le temps perdu dans l'importation des matières premières en mettant la pression sur leurs travailleurs pour qu'ils prestent de nombreuses heures supplémentaires. Vu la faiblesse des salaires de base, les travailleurs sont contraints d'accepter de prester ces heures supplémentaires, mais la fatigue qu'elles engendrent contribue à l'état de santé trop souvent mauvais dans la main-d'œuvre de ce secteur (voir plus bas), et à une réduction de la qualité des produits et de la productivité des entreprises. Cela devrait empirer sous peu : le gouvernement a récemment indiqué qu'il allait augmenter ce nombre d'heures supplémentaires autorisées et assouplir les limites au travail des femmes la nuit pour se préparer à l'après-2005.

Beaucoup de discours bangladais ont porté sur la création d'entrepôts où les matières premières pourraient être stockées en grande quantité et donc disponibles en peu de temps pour les entreprises qui reçoivent une commande urgente, mais ces discours n'ont pas encore débouché sur la construction de tels entrepôts. Chacun continue donc à regretter leur absence, à critiquer l'infrastructure des ports tout comme la corruption et les troubles sociaux qui y règnent. Les longues formalités administratives lors des passages de douanes compliquent encore davantage la tâche des producteurs tournés vers l'exportation. Autre grande source de mécontentement pour les patrons bangladais : l'approvisionnement électrique, fréquemment coupé, qui oblige les usines à investir dans de coûteux générateurs de courant.

Graves problèmes de santé... et donc d'efficacité

Les mauvaises conditions de travail (avec notamment de graves problèmes d'accès aux toilettes pour les travailleuses), les horaires démentiels en vigueur dans un grand nombre d'entreprises et les salaires indécentes engendrent aussi de sérieux problèmes. Selon une étude menée en 2003 par un institut bangladais auprès de plus de 800 travailleurs du secteur textile (1), 42% des travailleuses et 24% des travailleurs souffrent de maladies chroniques (affections gastro-intestinales, problèmes urinaires, de pression sanguine, d'anémie, ...), 45 % des femmes et 36 % des hommes

interviewés ont déclaré se sentir faibles, 3% des femmes et 4% des hommes se sont évanouis dans le mois qui a précédé leur interview par l'institut. La plupart des personnes malades déclarent qu'elles ne présentaient pas ces symptômes avant d'être engagées dans le secteur de la confection. Leur faiblesse engendre de grandes pertes d'efficacité, mais n'a pas vraiment incité les patrons à améliorer radicalement cette situation.

Ceci dit, si les salaires des travailleurs du textile imposent des conditions de vie désastreuses à l'heure actuelle, ils permettent au moins de manger de temps à autre et d'avoir un toit. « *Avec le maigre salaire que je gagne, il m'est impossible de trouver un bon logement*, explique Kulsum, 20 ans, qui a commencé à travailler dès l'âge de 13 ans dans des usines de vêtements, pour des salaires variant entre 600 takas (10 dollars) à ses débuts à 1.700 takas (28 dollars) lorsqu'elle a acquis une certaine expérience. *J'habite donc dans un bâtiment où les sanitaires et les ustensiles de cuisine sont partagés entre tous les locataires. Il y a une longue file chaque matin avant d'y accéder, je dois me lever à 5 heures, parfois à 3 heures, pour pouvoir me laver et cuisiner un peu, car il faut ensuite manger (on ne peut emporter de nourriture à l'usine, où le travail commence à 8 heures), aller chercher l'eau potable, faire un peu le ménage, etc. C'est très dur de se lever si tôt quand on a travaillé toute la journée précédente jusque 22 heures ou minuit, surtout lorsque le congé hebdomadaire est supprimé et que l'on n'a pas le temps ni l'argent pour s'alimenter correctement. Mais je n'ose imaginer mon avenir si je devais perdre mon emploi, ce serait encore bien pire* ».

La mauvaise santé d'une bonne partie des travailleurs de la confection engendre un important roulement dans le personnel : en moyenne, un travailleur ne reste que quatre années chez un employeur. Ce dernier doit alors engager et former un autre travailleur pour remplacer celui qu'il aurait pu garder s'il lui avait offert de meilleures conditions. Est-ce ainsi que les patrons bangladais espèrent devenir compétitifs après 2005 ? Pire : un bureau de consultant chargé d'étudier l'après-2005 a cité les mesures de « protection » des travailleurs parmi les obstacles à la compétitivité, alors que les travailleurs bangladais sont déjà parmi les moins bien protégés du monde dans la pratique.

Usines vétustes

Autre handicap pour le Bangladesh : par rapport à un concurrent comme la Chine, il souffre de l'ancienneté de ses usines de confection. En dehors des entreprises situées dans les zones franches, minoritaires, les usines de confection bangladaises datent souvent des années 80. Des centaines d'entre elles n'ont pas modernisé leurs machines car leurs patrons se sentaient protégées de la concurrence par le système des quotas et n'envisageaient pas avec sérieux la fin de ce système. « *L'un des problèmes du Bangladesh est la vétusté des machines dans beaucoup d'usines, car leurs patrons, qui se sont enrichis rapidement, ont préféré placer leur argent ailleurs que dans un réinvestissement dans une modernisation de leurs infrastructures* », dénonce Neil Kearney, secrétaire général de la FITTHC (Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir).

Ces usines vétustes sont souvent situées dans des bâtiments qui n'étaient pas conçus pour abriter des activités industrielles. Confinées sur un ou deux étages d'un

immeuble de bureaux ou de logements, elles n'ont pas la place nécessaire pour s'agrandir, et leurs directeurs n'ont jamais constitué suffisamment de réserves financières pour pouvoir investir dans de nouvelles installations. Les conditions de travail y sont difficiles : manque de ventilation, escaliers trop étroits (dangereux en cas d'incendie), etc. Leurs perspectives ne sont guère brillantes dans le contexte de concurrence accrue qui prévaudra après 2005. Il est difficile d'avoir une idée précise du nombre d'entreprises dans ce cas, car les données manquent au Bangladesh. Une indication cependant : le gouvernement bangladais, dans un document de préparation à l'après-ATV, estime qu'entre 30 et 35% des petites et moyennes entreprises de vêtements fermeront leur porte.

L'efficacité sera l'une des clés de l'après-ATV

Ranah George Abraham, manager des achats de Levi Strauss au Bangladesh, explique quelle sera la stratégie des grands acheteurs après 2005. *« En ce qui nous concerne, nous n'envisageons pas de réduire nos commandes au Bangladesh, au contraire. En effet, les plus grandes marques ne cherchent pas uniquement les producteurs les moins chers, mais aussi des entreprises partenaires qui peuvent leur proposer des « solutions » de A à Z. Pour le moment, nous leur passons commande de ce que nous voulons, mais à l'avenir nous pourrions leur demander plus, par exemple de s'occuper de la logistique du transport vers les pays où nous vendons (si elles ne le font pas déjà), puis vers nos entrepôts. Nous aurons donc besoin de partenaires capables de répondre rapidement et efficacement. Peu d'entreprises sont capables d'opérer de la sorte pour le moment au Bangladesh, mais les meilleures ont compris ce qu'il fallait faire. Jusqu'à présent, elles se contentaient d'ajouter du personnel quand une tâche devenait un peu plus compliquée parce que les salaires sont tellement bas qu'elles pouvaient se le permettre. Certaines entreprises ont compris qu'elles devaient changer si elles veulent survivre dans un contexte sans quotas, où l'efficacité sera la clé du succès ».*

Une sélection naturelle va donc s'accomplir au Bangladesh à partir de 2005 : les entreprises qui sont bien organisées, qui ont investi dans de nouvelles machines et qui traitent correctement leur main-d'œuvre ont de bonnes chances de maintenir leurs commandes, et donc leurs emplois, notamment parce qu'elles ont de bonnes relations avec les grands acheteurs qui exigent un minimum de respect des travailleurs. Le "panier à crabes", composé d'usines peu efficaces qui ne survivaient que grâce aux quotas, va quant à lui connaître des jours sombres à plus ou moins long terme. Ces usines n'ont pas les ressources nécessaires pour survivre dans la guerre des prix qui devrait se déclencher en 2005.

Troubles sociaux en perspective ?

Les conséquences sociales des nombreuses fermetures d'usines prévues suite à la fin du système des quotas seront très lourdes à porter pour un pays aussi pauvre que le Bangladesh. *« Sans perspective de trouver un autre emploi, sans possibilité pour certaines de retourner dans les régions rurales d'où elles proviennent, sans épargne ni logement à elles (car les salaires sont trop bas), les travailleuses risquent aussi de ne pas recevoir le paiement de leur dernier salaire, de leurs dernières heures supplémentaires et de leurs indemnités de licenciement car les entreprises seront en faillite. C'est une situation dangereuse »*, prévient Rob Wayss, représentant au

Bangladesh d'ACILS (American Center for International Labor Solidarity). Une cinquantaine de personnes se seraient suicidées dans le district de Gazipur cette année après avoir subitement perdu leur emploi dans la confection.

Certains pensent qu'un climat d'insécurité pourrait se développer dans les grandes villes du pays si rien n'est fait pour prévenir les licenciements ou accompagner les personnes qui perdront leur emploi. *« Une très large majorité de personnes employées dans la confection au Bangladesh provient des régions rurales, note Neil Kearney. Il y a peu de chances pour que ces femmes rentrent dans les villages après avoir perdu leur emploi. Nous sommes presque certains que des problèmes sociaux importants vont survenir au Bangladesh si des centaines de milliers de personnes y perdent leur emploi. Certains Bangladais disent que l'on aperçoit déjà une montée de l'insécurité, une augmentation du nombre d'actes hors-la-loi depuis deux ans, et que c'est notamment dû au fait qu'énormément de jeunes sont sans ressources ».*

Les entreprises respecteront-elles la loi ?

Côté syndicats bangladais, c'est l'inquiétude également. Ils exigent des autorités qu'elles veillent au paiement des compensations dues aux travailleurs licenciés et d'éventuels arriérés de salaires, car les syndicats savent par expérience que lorsqu'une entreprise ferme ses portes, le respect de ses obligations vis-à-vis du personnel qui perd son emploi est loin d'être sa priorité. *« Il est certain que si un très grand nombre de personnes se retrouve au même moment dans l'impossibilité de subvenir à des besoins fondamentaux comme ceux de se nourrir ou de manger, cela va poser problème, souligne Nazma Akter, secrétaire générale du syndicat du secteur textile BIGUF (Bangladesh Independant Garment Workers Union Federation), indépendant de tout parti politique et affilié à la FITTHC. En tant que syndicats, nous aidons les travailleurs licenciés à aller en justice pour obtenir les compensations qui leur sont dues en vertu de la loi. Ceci dit, si les entreprises bangladaises ferment, il faudra peut-être aller voir plus loin, autrement dit du côté des grandes marques qui achètent actuellement leurs produits au Bangladesh et qui, en très peu de temps, redirigeraient leurs commandes vers la Chine. Ce sont elles qui ont la puissance financière suffisante pour indemniser les travailleurs, ce sont elles qui ont favorisé le développement de ce secteur au Bangladesh. Si elles laissent tomber leurs commandes, les patrons bangladais ne pourront pas faire grand-chose ».*

Les affiliés de la FITTHC au Bangladesh font pression sur le gouvernement pour qu'il alloue un budget spécial en vue de l'après-janvier 2005, un budget qui servirait notamment à l'aide à la création d'emplois de substitution pour les travailleurs qui perdraient leur emploi dans le textile et l'habillement. *« Je suis très inquiète pour l'avenir, explique Nurjahan, 25 ans, qui travaille depuis l'âge de 11 ans dans des usines de textile. Je gagne entre 35 et 50 dollars par mois (selon les possibilités d'effectuer des heures supplémentaires), mon mari 58 dollars car il est garde de sécurité. Nous payons 20 dollars de loyer mensuel pour notre pièce, mais je dois envoyer 25 dollars par mois aux parents de mon mari, retirés de mon propre salaire (c'est la tradition). J'ai peur de sa réaction si je ne peux plus envoyer cet argent. Je sais que des filles sont tombées dans la prostitution après avoir perdu leur emploi. Jamais je ne voudrais faire ça, mais j'y serai peut-être contrainte car je n'ai aucune formation en dehors de la couture ».*

Quel impact sur la situation des femmes ?

Le statut des femmes dans la société bangladaise s'est quelque peu amélioré depuis la croissance du secteur textile, très demandeur en main-d'œuvre féminine. « *Les femmes qui ont un travail dans le textile sont davantage respectées par leur mari et leur famille car elles contribuent financièrement à la survie des foyers*, explique Nazma Akter. *C'est très important dans un pays comme le Bangladesh. Lorsque ce secteur du textile s'est développé dans notre pays, les travailleuses qui y étaient actives avaient une très mauvaise image dans la population, on leur donnait mauvaise réputation, mais ce n'est plus le cas maintenant car tout le monde s'est aperçu à quel point leur apport financier est important* ». Nul ne pourrait prédire avec certitude les conséquences de pertes d'emplois massives sur l'image ou le statut des femmes travailleuses dans le pays, mais elles ne seront certainement pas positives.

Les trafics de jeunes filles bangladeses vers l'étranger pourraient augmenter suite à la baisse du nombre d'emplois disponibles dans le textile. La perspective d'un emploi dans ce secteur à Dhaka ou dans les autres grandes villes attire en effet des dizaines de milliers de jeunes femmes des régions rurales bien décidées à ne pas retourner dans leurs villages sans avoir « réussi » à gagner de bonnes sommes d'argent. Les trafiquants savent que ces filles sont dans des situations très vulnérables... et sont très crédules. « *80% des femmes que nous hébergeons dans notre centre pour ex-victimes de trafics affirment qu'elles avaient quitté leur village pour venir à Dhaka à la recherche d'un emploi dans la confection ou en tant que domestiques*, explique Salma Ali, directrice de la BNWLA (Bangladesh National Women Lawyers' Association), une ONG qui vient notamment en aide aux femmes trafiquées. *Souvent, lorsqu'elles arrivent à Dhaka, elles n'ont pas d'endroit décent où se loger. Elles aboutissent dans des bidonvilles où elles rencontrent des personnes qui leur promettent de bons salaires si elles partent à l'étranger, et les abus dont certaines sont victimes dans ces bidonvilles les poussent encore plus à accepter ces propositions. Elles n'ont aucune conscience du danger de se retrouver dans les réseaux de prostitution à l'étranger. Les trafiquants vendent ces filles entre 100 et 400 dollars US. Inde, Pakistan et pays arabes sont parmi les destinations les plus fréquentes pour ces filles trafiquées* ».

Les travailleurs bangladais qui perdront leur emploi pourront certes blâmer la concurrence déloyale imposée par la Chine : outre les économies d'échelle permises par la taille du pays, les exportateurs chinois sont encore plus libres qu'au Bangladesh d'exploiter leur main-d'œuvre et bénéficient de certaines aides du gouvernement (voir chapitre consacré à la Chine). Ils pourront aussi s'en prendre au manque de vision des dirigeants bangladais : la fin de l'ATV a été fixée au 1^{er} janvier 2005 depuis dix ans, mais le gouvernement du Bangladesh et une partie des employeurs n'ont rien fait pour s'adapter à la nouvelle donne (jusqu'il y a trois ans, le gouvernement bangladais voulait même accélérer la fin du système des quotas !). Il a fallu attendre les derniers mois pour voir le gouvernement s'inquiéter fortement de l'après-2005, et multiplier réunions et timides initiatives pour limiter les dégâts. Il n'existe toujours aucune sécurité sociale, aucune allocation de chômage pour tous les travailleurs qui perdent leur emploi, et les exportations sont toujours aussi peu diversifiées.

(1) « Health Status of the Garment Workers in Bangladesh », par Pratima Paul-Majumder, Bangladesh Institute of Development Studies. Etude menée en 2003 auprès de plus de 800 travailleurs et travailleuses du secteur textile.

* * * * *

UNE ATTITUDE PROFONDEMENT ANTISYNDICALE

Les employeurs bangladais ont une attitude très antisyndicale, ils affirment que tous les syndicats sont manipulés par les partis politiques, qu'ils ne pensent qu'à leurs propres intérêts et pas à ceux des travailleurs, et sont donc très malvenus dans les usines. Il est vrai qu'un certain nombre de syndicats bangladais sont bien plus proches des hautes sphères politiques que des travailleurs, et sont prêts à utiliser leurs membres pour servir au mieux les intérêts de l'un ou l'autre parti. Tous les syndicats du Bangladesh ne sont toutefois pas à mettre dans le même sac, loin de là. De remarquables dirigeants syndicaux bangladais dédient leur vie à la cause des travailleurs, mais ils sont victimes de l'image conférée au mouvement syndical par les autres, une image que les employeurs se plaisent à propager.

Les entreprises du secteur textile et habillement du Bangladesh sont parmi les plus hostiles à reconnaître les droits syndicaux des travailleurs. Sur plus de 3.000 entreprises du secteur textile qui produisent pour l'exportation, à peine 127 ont un syndicat officiellement enregistré, et moins d'une douzaine d'employeurs négocient vraiment avec eux. Des travailleurs sont régulièrement licenciés, tabassés ou font l'objet de fausses accusations de la part de la police parce qu'ils ont milité dans les syndicats. Les travailleurs qui essaient de créer un syndicat ne sont pas protégés avant son enregistrement et sont dès lors souvent victimes de persécutions de la part de leurs employeurs, parfois par des moyens violents et avec l'aide de la police. Les noms des travailleurs qui demandent l'enregistrement d'un syndicat sont fréquemment communiqués aux employeurs qui s'empressent de les transférer ou de les renvoyer, particulièrement dans le secteur textile. Même après l'enregistrement des syndicats, les travailleurs soupçonnés de mener des activités syndicales sont régulièrement harcelés.

L'attitude antisyndicale est à son comble dans les six zones franches du Bangladesh, qui totalisent un cinquième des revenus d'exportation du pays et où les entreprises du secteur textile et habillement sont les plus nombreuses. Il a fallu attendre juillet 2004 pour qu'une loi légalise l'action syndicale dans les zones franches... mais à partir du 1^{er} novembre 2006 seulement ! Et avec de sérieuses restrictions : les syndicats des usines d'une zone franche n'auront l'autorisation que de former une seule fédération, et cette fédération ne pourra s'associer aux fédérations des autres zones franches pour former une confédération représentant tous les travailleurs affiliés dans les zones. Les syndicats formés dans les ZFE ne pourront pas non plus s'affilier à une fédération syndicale nationale. Toutes ces restrictions sont des violations de la Convention n°87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical

Le respect des droits des travailleurs (en ce compris de la liberté syndicale) pourrait être un atout déterminant dans la grande libéralisation du commerce du vêtement après janvier 2005. Employeurs et gouvernement bangladais ne l'ont, malheureusement, pas encore compris.

B) CAMBODGE

La fin du système des quotas d'exportation laisse planer une menace sur le futur du secteur textile au Cambodge. Qu'advient-il de ses 200.000 emplois lorsque le royaume khmer sera en compétition totale avec un géant comme la Chine, aux pratiques sociales bien plus strictes ? Une baisse du nombre d'emplois dans ce secteur vital pour l'économie cambodgienne aurait de très graves conséquences sociales.

Les zones où sont implantées les usines de vêtements, en périphérie de Phnom Penh, grouillent de monde aux heures d'entrée et de sortie du personnel. En plus des 200.000 travailleurs du secteur de la confection, c'est tout un enchevêtrement de métiers liés à la présence des usines qui tentent de se frayer un chemin dans les routes étroites : chauffeurs de camions et de véhicules de transport en commun, vendeurs de repas légers, moto-taxis, etc. Ces zones constituent l'essentiel de l'activité industrielle du pays, mais leur avenir est incertain au crépuscule de l'année 2004.

C'est en grande partie le système des quotas qui a permis le développement du secteur de la confection au Cambodge, qui n'avait guère d'atout pour attirer les investisseurs au sortir de nombreuses années de combats et troubles politiques. Ce développement est parti presque de zéro : les exportations de vêtements vers les Etats-Unis sont passées de 0,06 millions de dollars en 1995 à 1,54 milliards en 2003, grâce notamment à l'application d'un accord commercial qui permet d'augmenter les quotas d'exportations du Cambodge vers les Etats-Unis si le respect des droits des travailleurs s'améliore (voir plus bas). La part de l'industrie du textile et de la confection dans les exportations cambodgiennes est ainsi passée de 8 % en 1995 à plus de 96 % aujourd'hui. Les deux tiers de ces exportations sont destinés aux Etats-Unis, le reste part principalement en Europe. Un tel développement a fait de cette industrie le plus gros employeur de l'économie formelle au Cambodge. Sur les quelque 200.000 travailleurs, 90% sont de sexe féminin. Selon certaines estimations, environ un cinquième des femmes cambodgiennes âgées de 18 à 25 ans travaillent dans ce secteur.

La perspective de la fin du système des quotas, début 2005, inspire donc de vives inquiétudes au Cambodge. Si le secteur de la confection devait y réduire considérablement sa production, ce serait une catastrophe pour ce pays car aucun autre secteur de l'économie n'est apte à intégrer les dizaines de milliers de travailleurs qui perdraient leur emploi. Or, en dehors de ses (relativement) meilleures conditions de travail, sources d'apaisement pour les acheteurs soucieux de leur image, le secteur textile du Cambodge ne présente que très peu d'avantages par rapport à ses concurrents. Les investisseurs soulignent fréquemment les « mauvais points » du pays : les coûts de l'énergie et du transport sont élevés par rapport à ses concurrents asiatiques, la quasi-totalité des composants nécessaires à la production de vêtements (machines à coudre, tissus, boutons, etc.) doit être importée et la corruption est généralisée.

« Frais de bureaucratie » affolants

Selon le « Cambodia Development Resource Institute », le Cambodge a perdu environ 70 millions de dollars en « frais de bureaucratie » (un euphémisme pour

corruption) au cours de l'année 2000, soit 7,2 % de la valeur des exportations cette année-là. Une statistique de l'ambassade américaine avance que sans ces frais, le salaire moyen dans le textile aurait pu atteindre 98 dollars par mois, c'est-à-dire plus que le salaire décent souhaité par les travailleurs. « *Ces frais multiplient par dix le coût des documents administratifs à remplir* », souligne un investisseur hong kongais. Ce même homme d'affaires peste aussi contre le coût du transport, trop élevé en raison notamment du mauvais état des routes au Cambodge. « *Pour amener un container de matières premières du port à l'usine, cela coûte environ 200 dollars au Vietnam, 700 dollars au Cambodge* ». Un rapport récent de la Banque mondiale souligne que les quatre cinquièmes de 800 entreprises interrogées à travers le pays ont reconnu la nécessité de payer des pots-de-vin pour faire des affaires. Les industriels sont rackettés en permanence par les fonctionnaires.

Une autre crainte pour l'avenir des cambodgiens est que les propriétaires d'entreprises sont généralement des Asiatiques non cambodgiens : à peine 9 % des usines de textile situées au Cambodge sont détenues par des Khmers, le reste se répartit entre investisseurs d'Hong Kong, de Taiwan, de Chine, de Corée du Sud, de Malaisie, de Singapour, etc.(1) Il ne faut donc pas attendre de leur part le moindre sentimentalisme lors de la suppression des quotas : si leur intérêt économique est de quitter le Cambodge pour la Chine, ils licencieront en masse. « *Nous sommes inquiets pour l'après 2005*, nous confiait en octobre 2003 Ray Chew, secrétaire général de GMAC (2), l'Association des fabricants de textile du Cambodge. *Nous prions pour que les acheteurs restent au Cambodge. Ce sont les plus petites usines qui sont les plus menacées. Celles qui ont de grandes capacités de production et qui ont noué depuis longtemps de bonnes relations avec un réseau d'acheteurs devraient s'en sortir. Ceci dit, nous ne pouvons produire aussi vite que dans certains pays qui ont une plus longue tradition dans ce business, raison pour laquelle nous devons parfois recourir aux heures supplémentaires pour satisfaire des commandes. Les délais pour la fourniture des marchandises aux acheteurs sont de plus en plus courts dans ce secteur* ».

De là à imposer des quatre ou cinq heures supplémentaires par jour comme le font régulièrement certains employeurs, il y a toutefois une marge. Soy, un travailleur de la confection dans une usine de vêtements de sports au Cambodge témoigne : « *Ils nous obligent à faire des heures supplémentaires. Si nous refusons trois fois, les gérants nous menacent de licenciement. Il en va de même si nous refusons de travailler les dimanches ou les jours fériés* ». Beaucoup de travailleurs se portent toutefois volontaires pour prester des heures supplémentaires tant les salaires sont bas. « *Je gagne 65 dollars par mois si je travaille chaque jour deux heures supplémentaires*, explique une employée de l'entreprise de textile In Fong Garment Co., située en banlieue de Phnom Penh. *C'est un piège : si je refuse les heures supplémentaires, mon salaire est trop bas, et la ligne de production dans laquelle je suis intégrée ne pourra pas fonctionner, ce qui pénalise mes collègues qui voudraient travailler plus tard* ».

Selon une étude menée en collaboration avec le BIT (Bureau international du travail), il faudrait un salaire de 80 dollars par mois pour qu'un travailleur cambodgien puisse vivre décemment tout en soutenant sa famille. Le salaire minimum actuel dans le textile n'est que de 45 dollars. La pression est donc maximale sur les épaules des travailleurs pour qu'ils acceptent d'accomplir des heures supplémentaires. Le refus d'

« accorder » des heures supplémentaires est d'ailleurs l'un des outils utilisé dans certaines usines pour décourager les travailleurs de s'affilier aux syndicats.

Malgré ces violations des droits des travailleurs et les rémunérations trop basses que pour assurer une vie décente, un emploi dans le secteur textile continue de faire rêver des centaines de milliers de Cambodgiens, car il est le seul à pouvoir engager un grand nombre de personnes peu éduquées. Quelque 3.000 jeunes femmes cambodgiennes quittent chaque année les régions rurales pour venir tenter leur chance dans les entreprises de textile situées pour la plupart à Phnom Penh. Elles y sont confrontées à un grave problème de logement : si le nombre d'usines de textile est passé de 48 en 1996 à 248 en 2002, l'offre de logements pour les 200.000 travailleurs qui ont rejoint ces usines n'a pas augmenté proportionnellement. La grande majorité d'entre elles n'ont pas de famille dans la capitale et doivent donc se débrouiller pour trouver un endroit où dormir. Rares sont les usines équipées de dortoirs, les travailleurs s'entassent donc dans des huttes sur pilotis qu'ils construisent eux-mêmes ou dans des bâtiments construits à la hâte par quelques opportunistes de l'immobilier qui ont flairé la bonne affaire. Dans la plupart des cas, trois ou quatre travailleuses se partagent une pièce ou une hutte de 10 ou 15 mètres carrés pour laquelle elles paient chacune 5 dollars par mois.

Un retour impossible ?

On peut craindre le pire pour les travailleuses cambodgiennes du textile et de la confection si elles devaient perdre leur emploi après la fin des quotas. Elles auraient toutes les peines à être réintégrées dans la vie des villages qu'elles ont quitté pour venir travailler en ville. Elles souffrent en effet d'une mauvaise image donnée d'elles dans la société cambodgienne. Dans leur village d'origine, on dit parfois d'elles qu'elles sont de « mauvaises » filles parce qu'elles vivent loin de leurs familles, dans des villes, et qu'elles pourraient y sortir avec des hommes. Des promesses de mariage ont déjà été rompues lorsque la famille du marié a appris que la future épouse travaillait dans une usine de textile. Des hommes employés par ces usines disent à ceux restés au village de ne pas marier ces travailleuses car elles ne sont plus vierges. « Certaines travailleuses disent que si elles rentrent au village avec de nouveaux vêtements, elles seront critiquées, mais que si elles rentrent avec des vieux vêtements, les gens diront qu'elles ont dépensé tout leur argent avec des garçons et qu'elles n'en ont plus pour s'acheter des vêtements », note WAC dans un rapport sur la situation des travailleuses cambodgiennes (3). Ce sont plus souvent les filles qui partent des villages pour travailler dans le textile, entre autres parce que la scolarité des garçons est favorisée au Cambodge et qu'on compte davantage sur eux pour contribuer aux activités agricoles.

Un autre obstacle au retour dans les régions rurales est que ces travailleuses y ont souvent contracté un prêt qu'elles n'ont pas fini de rembourser. Beaucoup d'entre elles ont en effet dû déboursier de grosses sommes pour convaincre un recruteur de les engager. « *Comme les autres employés de mon usine, j'ai dû payer 100 dollars pour être embauchée*, affirme une jeune travailleuse syndiquée de l'entreprise Sam Han, à Phnom Penh. *Si j'avais été un homme, j'aurais dû payer jusqu'à 200 dollars, car les patrons préfèrent employer les femmes. Ma famille a dû emprunter cette somme, les familles d'autres travailleuses ont vendu des terres pour réunir un tel pactole. Il est maintenant primordial que je conserve mon emploi car, sans lui, je ne parviendrai*

jamais à rembourser l'emprunt de ma famille. Je gagne 65 dollars par mois, mais j'envoie entre 20 et 30 dollars à mes parents. Je paie 5 dollars pour me loger, il me reste donc à peine un dollar par jour pour toute le reste : manger, me vêtir, payer le transport vers l'usine, etc. ».

La survie dans les campagnes cambodgiennes (où habite 80% de la population) est aussi rendue de plus en plus difficile en raison de la mauvaise gestion de l'agriculture de la part des autorités. Sur 6,5 millions d'hectares cultivables, seuls 2,1 millions sont utilisés, dont à peine 300.000 sont encore irrigués. A peine 10% des paysans cambodgiens possèdent un titre de propriété et les citadins aisés se servent de cette absence de document pour leur confisquer des terres, pour faire fuir les agriculteurs. Selon le FMI, les perspectives de développement du secteur primaire ne sont pas encourageantes, aucun plan efficace de soutien à l'agriculture n'a été mis en application. On peut donc s'attendre à un accroissement de l'exode vers les villes... et craindre le pire si les emplois du textile et de la confection n'y sont plus disponibles.

Un accord commercial porteur d'espoirs

Le sort des travailleurs cambodgiens de la confection s'est amélioré ces dernières années grâce à un accord commercial signé en janvier 1999 entre le gouvernement des Etats-Unis et celui du Cambodge. Cet accord, qui concerne uniquement le textile et le vêtement, vise à améliorer les conditions de travail dans ce secteur au Cambodge. Il portait sur une durée de trois ans et a ensuite été prolongé jusqu'au 31 décembre 2004. Il prévoit la possibilité pour le Cambodge de voir son quota d'exportation de vêtements vers les Etats-Unis augmenter chaque année (de 18% au maximum) s'il peut prouver le respect de sa législation du travail et des normes internationales du travail dans ce secteur. Le BIT (Bureau international du travail) est chargé d'écrire deux fois par an un rapport sur le respect de ces critères, un rapport rédigé sur base de visites dans les entreprises effectuées par une équipe d'inspecteurs. Ce rapport a une influence certaine sur la décision prise par le gouvernement américain, même si celui-ci n'est pas obligé d'en tenir compte.

Le démarrage des inspections du BIT n'a pas été facile à faire accepter pour les employeurs cambodgiens. Une certaine confiance s'est instaurée depuis lors, notamment parce que les inspecteurs discutent de leurs rapports avec les entreprises avant de les publier et parce que les quotas d'exportation ont régulièrement augmenté depuis l'entrée en vigueur de ce système. Lorsque des irrégularités sont constatées par les inspecteurs du BIT dans une entreprise, ils ne la citent pas dans leur prochain rapport mais lui laissent une période durant laquelle elle peut s'adapter, sans quoi son nom sera publié par la suite. Côté syndicats cambodgiens, on soutient l'inspection du BIT, mais en soulignant qu'il serait plus logique que ces enquêtes soient effectuées par des inspecteurs du travail du gouvernement, à condition qu'ils soient non corrompus et bien équipés.

Même si les conditions de travail, les irrégularités dans le paiement des salaires, le grand nombre d'heures supplémentaires et la répression à l'encontre des syndicalistes demeurent de sérieux problèmes dans le secteur du textile et de la confection au Cambodge, les pressions sur les employeurs induites par ces rapports du BIT font lentement évoluer les choses dans le bon sens pour les travailleurs. Des grands acheteurs de vêtements comme Nike ont d'ailleurs laissé entendre qu'ils continuaient

à importer du Cambodge en raison de cet accord et des garanties qu'il offre sur le plan social. C'est dire si la poursuite des inspections du BIT après 2005, lorsque la « carotte » que représente une augmentation des quotas d'exportation aura totalement disparu, est d'une importance capitale.

Quid après la fin de la « carotte » ?

Rien ne dit cependant que les patrons d'entreprises de la confection et le gouvernement cambodgiens accepteront de collaborer à ce type d'inspection s'ils n'ont aucune garantie d'en retirer un bénéfice direct comme c'est le cas sous le régime des quotas. L'aggravation dramatique des violations des droits syndicaux constatée en cette année 2004 soulève de grandes inquiétudes à cet égard. Le 22 janvier, Chea Vichea, défenseur des droits humains et président du Syndicat libre des travailleurs du royaume du Cambodge, était abattu en plein jour dans une rue animée de Phnom Penh, la capitale du pays. Au cours des mois précédant sa mort, il avait reçu des menaces de mort par SMS sur son téléphone portable, à l'instar d'autres syndicalistes indépendants et militants de l'opposition. La police avait réussi à identifier la personne qui avait envoyé le message, mais s'agissant d'une personne très puissante au sein du pouvoir exécutif, elle avait dit à Chea Vichea qu'elle ne pouvait le protéger et lui avait conseillé de quitter le pays, ce qu'il s'était refusé à faire.

L'assassinat de Chea Vichea a été suivi, le 7 mai 2004, par celui d'un autre dirigeant du même syndicat, Ros Sovannareth, lui aussi abattu en pleine rue. D'autres militants de ce syndicat ont été maltraités depuis, comme Lay Sophead, laissée pour morte chez elle après avoir été agressée par des inconnus qui l'accusaient d'être une partisane de Chea Vichea. A ce jour, les enquêtes sur les deux meurtres ont soulevé davantage de questions qu'elles n'ont apporté de réponses et ont été sévèrement critiquées par plusieurs observateurs indépendants. Des témoins ont été menacés et des témoins oculaires essentiels de ces crimes ont disparu sans avoir témoigné à la police. La procédure judiciaire a été entachée de partialité.

Ce n'est sans doute pas un hasard si les syndicalistes subissent des harcèlements plus nombreux et sont davantage ciblés à l'approche de la fin du système des quotas : une hausse de la répression à l'encontre des syndicalistes ne pourra pas être sanctionnée économiquement par les Etats-Unis en vertu de l'accord commercial. Or, comme on l'a déjà souligné, cette fin du système des quotas inspire de grandes craintes aux patrons implantés au Cambodge. Des syndicats dociles rendraient de toute évidence leur vie, comme celle du gouvernement, plus facile. Ceci explique peut-être cela.

Comme pour de nombreux pays à l'économie centrée sur le textile et la confection, le Cambodge craint donc la concurrence de la Chine et de l'Inde après la fin des quotas, en janvier 2005. L'amélioration du respect des droits des travailleurs pourrait être l'un de ses meilleurs arguments pour convaincre les grands acheteurs de continuer à s'approvisionner chez lui, même si beaucoup reste encore à faire avant de pouvoir affirmer que les conditions de vie et de travail des travailleuses sont décentes. Les autorités cambodgiennes semblent toutefois ne pas avoir compris l'importance de jouer cette carte de la bonne image si l'on considère leur absence d'application à protéger la vie des syndicalistes et leur incapacité (voulue ou non) à poursuivre les auteurs des crimes rapportés plus haut.

Les zones d'activité industrielle du Cambodge étaient désertes voici une dizaine d'années, avant l'arrivée des premières usines de textile. Les 200.000 travailleurs craignent qu'il n'en soit de nouveau ainsi après 2005 si leurs droits de ne sont davantage respectés. L'avenir à court et moyen termes du Cambodge dépend des décisions que prendront les grands acheteurs de vêtements à partir de 2005.

(1) Source : WAC (Womyns' Agenda for Change), 2001. WAC (The Womyn's Agenda for Change) est un projet d'Oxfam Hong Kong, son site internet est <http://www.womynsagenda.org/>

(2) Garment Manufacturers' Association in Cambodia

(3) « Garment workers », WAC , 2003. WAC

C) ILE MAURICE

Le secteur vestimentaire a fortement contribué au développement économique de l’Ile Maurice. Sur une main-d’oeuvre de 549.000 personnes, pas moins de 75.000 sont employées dans la confection. Le pays a délaissé graduellement le « bas de gamme » pour se diriger vers une production à plus haute valeur ajoutée afin de gagner en stabilité, de pouvoir maintenir des salaires relativement plus élevés et de palier au manque de main-d’œuvre locale. Alors que plusieurs groupes hong kongais ont déjà mis la clé sous la porte, comment Maurice appréhende-t-elle la fin des quotas et la montée en puissance de pays à plus bas salaires comme la Chine?

En 1968, lorsque l’Ile Maurice acquiert son indépendance de la part de la Grande-Bretagne, son économie est marquée par la monoculture sucrière et un taux de chômage élevé. Cette omniprésence de la canne à sucre compromettait la stabilité des revenus: aux bonnes récoltes succédaient les cyclones ou les sécheresses susceptibles de réduire la production de 30 à 40%. Pour s’affranchir de ce carcan hérité de l’époque coloniale et créer de l’emploi, le gouvernement mauricien décide dès 1970 de diversifier l’économie en promouvant le tourisme et en créant une zone franche, la première du continent africain. Particularité: cette zone n’est pas limitée à une aire géographique mais s’étend sur toute l’île. Afin de bénéficier de ses avantages, il suffit d’avoir une production destinée principalement à l’exportation.

La zone franche de Maurice commence à se développer à grande échelle vers le début des années 80, principalement grâce au secteur textile. La présence sur l’île d’une communauté chinoise très active dans les affaires joue un rôle dans l’arrivée d’investisseurs hong kongais, déjà préoccupés par la future réunification avec la Chine. Comme dans d’autres pays de la première génération des nouveaux Etats industrialisés d’Asie, les investisseurs sont heureux de trouver à Maurice une main-d’œuvre bon marché, une stabilité politique et une absence de quotas d’exportation vers l’Union Européenne et les Etats-Unis. Suite aux incitations fiscales instaurées par le gouvernement, les grands propriétaires mauriciens de champs de canne à sucre décident eux aussi de diversifier leurs activités en investissant dans la zone franche et le tourisme. Les investissements conjugués des Mauriciens et des étrangers accroissent le nombre d’emplois offerts par la zone franche, qui devient le plus important employeur de la République.

Environ 90.000 travailleurs et travailleuses sont employées actuellement dans la zone franche, dont 75.000 dans le secteur de la confection. Un peu moins de deux tiers de ces 90.000 personnes sont des femmes. Des filles et mères de famille avec un niveau d’étude de base qui auraient été vouées à rester sans emploi toute leur vie ont été absorbées par le secteur. Le statut des femmes a ainsi effectué un bond en avant dans les régions rurales. Les 75.000 emplois directs de la confection en génèrent des milliers d’autres dans des secteurs liés à l’activité industrielle : construction, transport, banques, douanes, comptabilités, etc. Le pouvoir d’achat qu’ils génèrent permet aussi une hausse de la consommation dans le pays.

Les Conventions de Lomé et Cotonou, puis l’adoption aux Etats-Unis en mai 2000 de l’AGOA (African Growth and Opportunity Act) aident encore davantage l’Ile

Maurice. L'AGOA a pour but de permettre aux pays africains d'accéder au marché américain et de développer une industrie locale. Une centaine de produits destinés à l'exportation sont ainsi exonérés de taxes, ce qui engendre une hausse de 55 % des exportations vers les Etats-Unis et 340 millions de dollars d'investissements en Afrique. L'AGOA n'est cependant pas définitif. Le président Bush a accepté, le 13 juillet dernier, de le prolonger jusqu'en 2015, mais avec de sérieuses restrictions : dès 2007, les pays africains devront acheter leurs matières premières dans un autre pays bénéficiant de l'AGOA, alors que jusqu'ici ils avaient le choix. Pour l'Ile Maurice et tous les autres exportateurs africains de vêtements concernés par l'AGOA, 2007 est une épée de Damoclès : une majorité de pays ne bénéficient pas de dérogation concernant les matières premières, or aucun pays africain ne peut actuellement fournir ces matières premières en quantité et qualité suffisantes au secteur de la confection. D'où l'amorce d'une stratégie d'intégration verticale mise en place par certains groupes mauriciens qui investissent dans la création de filatures à Maurice même.

Chômage en hausse

Le développement économique considérable de Maurice a engendré une hausse des salaires. Aujourd'hui, un travailleur du secteur de la confection peut espérer y gagner au moins 150 dollars par mois, soit quatre ou cinq fois plus que dans bon nombre de pays asiatiques ou d'autres pays africains qui misent sur ce secteur. Les fermetures de certaines entreprises se sont succédées ces dernières années, avec de graves conséquences sur le taux de chômage. En 2003 par exemple, l'augmentation de l'embauche nette (4.800 emplois créés) n'a pas suffi à compenser le nombre de nouveaux demandeurs d'emplois consécutif aux fermetures d'usines intervenues tout au long de l'année dans le secteur du textile et de l'habillement (9 600 pertes d'emploi). Avec 54.400 sans emplois, le taux de chômage est ainsi passé à 10,2% en 2003. La situation a encore empiré depuis le début de 2004. Selon les prévisions les plus pessimistes, la zone franche pourrait le assurer maintien dans les prochaines années de 60 à 75.000 emplois seulement. En dépit de l'importance du nombre de chômeurs, le nombre d'étrangers employés dans la zone franche a augmenté et atteint 18.200 en 2003, car il n'est pas toujours facile pour les employeurs de trouver du personnel mauricien prêt à travailler dans les conditions proposées dans la confection (voir plus bas).

Ce sont surtout les patrons originaire de Hong Kong qui sont susceptibles de délocaliser leur production hors de l'Ile Maurice, en tout cas dans un premier temps. Les fermetures d'entreprises hong kongaises ont déjà occasionné 6.000 pertes d'emplois. En mars dernier par exemple, la fermeture de Summit Textiles a provoqué 1.500 pertes d'emploi. Présent à Maurice depuis 1985, ce groupe a essuyé de grosses pertes financières et décidé la fermeture sur base coût élevé de la masse salariale et de la compétition trop féroce des pays asiatiques. Il est difficile, pour les Hong kongais, de résister aux attraits économiques de la Chine depuis qu'elle est entrée dans l'OMC, surtout dans la perspective de la fin de l'Accord sur les textiles et les vêtements. Ces groupes textiles étaient venus à Maurice en bonne partie pour les quotas, et voilà que ces derniers disparaissent. « Nous aimons Maurice pour sa stabilité politique et sa main-d'œuvre éduquée... mais nos actionnaires attendent des retours sur leurs investissements », annonçait récemment Edmond Lau, de l'entreprise Sinotex, porte-parole des entreprises hong kongaises. Comparé à l'Asie, l'éloignement de Maurice par rapport aux Etats-Unis ne joue pas en sa faveur non plus.

La carte de la bonne image

L'Ile Maurice entend jouer sur son image positive sur le plan social pour maintenir la confiance des grands acheteurs occidentaux car si tout est loin d'y être parfait, les conditions de travail et les salaires ne relèvent pas du même niveau d'exploitation que dans bon nombre d'autres pays spécialisés dans la confection. *« Aujourd'hui, si vous ne respectez pas les droits fondamentaux des travailleurs, si vous n'êtes pas transparent dans la gestion du capital humain, vos clients vous quittent, note David White, conseiller de la direction en ressources humaines à la Compagnie Mauricienne de Textile (CMT). Les USA et l'Europe sont très sensibles sur ce point. Nous avons un cadre législatif qui offre une bonne protection des travailleurs et essayons de prendre les devants. Tous les mois, l'un ou l'autre client vient réaliser un audit. Il y a eu des dérapages, mais il s'agit de cas isolés. Pour nous, la responsabilité sociale est fondamentale. Nous sommes toujours soucieux d'organiser au mieux nos ressources humaines ».*

Monter en gamme pour sauver ses emplois et gagner plus

Malgré le départ de certains groupes hong kongais, l'atmosphère générale ne se veut pas au pessimiste dans les milieux de la confection de la République de Maurice. On y rappelle que ce n'est pas la première fois que l'industrie textile locale est confrontée à une période difficile. Déjà, début des années 90, une phase de consolidation s'était traduite par disparition des usines les moins performantes alors que celles qui avaient parié sur la qualité, la productivité, l'efficacité et la montée en gamme ont pu se frayer un chemin. Les industriels les plus visionnaires avaient déjà compris qu'en fabriquant des produits de base, ils s'exposaient à la concurrence du continent indien et du Sud-Est asiatique. Cette tendance va en s'accroissant. L'industrie locale veut se positionner encore davantage comme un centre de savoir-faire et de service pour le textile sur le plan régional. Montée en gamme, amélioration de la qualité des produits, formations et apports de technologies plus performantes sont les maîtres mots de ce nouvel élan.

« Nous nous rendons bien compte que sur le marché du vêtement de base, nous serons battus, explique David White, conseiller en ressources humaines de la CMT. C'est pourquoi nous sommes entrés dans le moyen de gamme, où nous sommes en concurrence plutôt avec le Sud de l'Europe et l'Afrique du Nord. Dans cette gamme, il y a une certaine élasticité de prix. Nous employons 5.200 travailleurs, nous voulons maintenir l'activité pour assumer nos responsabilités sociales auprès d'eux. C'est faux de croire que les clients quittent Maurice sur un claquement de doigts pour aller voir en Asie ou ailleurs. Le plus important, c'est la relation de confiance et la valeur ajoutée au produit (par exemple le design), pour laquelle le client est prêt à payer un prix juste ».

Et Alain Chan Sun, Directeur de la MEPZA (Mauritius Export Processing Zone Association) d'ajouter : *« Il y a dix ans, on a été confrontés au même phénomène de concurrence de la part à l'époque du Bangladesh et du Sri Lanka. Certains acheteurs quittaient Maurice pour aller dans ces pays-là. Mais la plupart de ces acheteurs sont revenus à cause de la meilleure qualité de nos produits et de notre professionnalisme.*

Aujourd'hui, certains clients se posent les mêmes questions par rapport à la Chine où les délais sont souvent non respectés et où le professionnalisme fait encore défaut ».

Pénurie de main-d'œuvre malgré le taux de chômage

D'autres exemples attestent de cette volonté. Ainsi, Sentosa, une entreprise singapourienne, mise sur l'avenir et planifie l'ouverture d'une nouvelle unité dans le nord de l'île Maurice pour confectionner t-shirts et polos destinés au marché américain. L'entreprise SEL a pour sa part prévu le recrutement de 300 travailleurs, dont 150 étrangers, pour une production exportée à 100% vers les USA. Le recrutement de la main-d'œuvre est toutefois un problème grave souligné par les professionnels de la confection à Maurice : la main-d'œuvre actuelle vieillit, et la nouvelle génération est réticente à travailler en usine, ce qui ne permet pas d'assurer la relève. Alain Chan Sun, directeur de la MEPZA : « *Le niveau d'éducation s'est élevé à Maurice, les jeunes plus éduqués ne veulent plus travailler dans la zone franche, ils préfèrent le tourisme, qui offre un environnement de travail plus agréable, ou la Cybercité pour travailler par exemple dans les call-centers* ».

Le quotidien mauricien l'Express titrait ainsi, le 16 janvier 2004 : « 2000 ouvriers requis pour le textile ». Selon ce journal, « La main-d'œuvre vieillit et se renouvelle peu dans le secteur textile. Les entreprises ont beaucoup de mal à recruter des machinistes, malgré leurs efforts de former des apprentis et d'aller directement à la rencontre des jeunes dans les collèges. Une pénurie due aussi à la perception d'un manque de sécurité de l'emploi vécue par les travailleurs vis-à-vis de la zone franche. Enfin, salaires et conditions de travail n'attirent pas toujours ».

CMT est une entreprise mauricienne qui désire étendre ses activités. David White, son conseiller en ressources humaines, se trouve confronté à un casse-tête : « *Là aujourd'hui, j'aurais besoin de 500 personnes qualifiées à engager, mais je ne les trouve pas. On a intégré travailleuses qualifiées licenciées ailleurs, mais ce n'est pas suffisant. On n'a pas assez investi sur les ressources humaines à Maurice. Il a manqué une véritable école de base du textile. Les produits sont de plus en plus sophistiqués et les opérations de plus en plus complexes dans ce secteur. Il faut faire un gros effort pour déceler au plus jeune âge ceux qui ont une aptitude vocationnelle et non académique et leur permettre d'entamer rapidement une formation professionnelle. On a dû se tourner vers la main-d'œuvre étrangère, surtout du Sri Lanka, d'Inde et de Chine* »

Floréal Knitwear (qui fait partie du groupe Ciel Textiles, lequel compte 10.000 employés dans le secteur, dont un millier d'Indiens et Chinois) est un autre exemple d'entreprise qui voudrait se développer mais est freinée par le manque de main-d'œuvre disponible. L'entreprise a mis sur pied un programme de formation, elle offre 1500 roupies mauriciennes (environ 53 dollars US) par mois à ceux qui veulent être formés et rembourse leurs frais de transport (la formation dure de 3 à 4 mois).

Délocalisation régionale

Pour contrer ces difficultés, une partie des entreprises de la confection situées à Maurice ont délocalisé une partie de leur production dans des pays de la région aux

salaires plus bas et à la main-d'œuvre abondante, comme Madagascar. Ce mouvement a été facilité par la mise en place d'un cadre juridique favorisant l'intégration régionale (Commission de l'Océan indien, SADC, COMESA). Selon Musa Rubin, consultant en textile et confection, « *Madagascar présente les avantages d'une main-d'œuvre bon marché et abondante (pour compenser une main-d'œuvre mauricienne chère et insuffisante), et dispose des avantages offerts par son statut de pays moins avancé dans le cadre de l'AGOA. Ceux-ci permettent aux industries mauriciennes délocalisées de produire des vêtements libres de droits d'entrée sur le marché américain fabriqués à base de matières premières de n'importe quelle origine alors que Maurice, en tant que pays développé, doit dans le cadre de l'AGOA utiliser des matières premières d'origine exclusivement africaine pour pouvoir pénétrer le marché des Etats-Unis sans payer de droit de douanes* ».

Une entreprise comme la CMT (Compagnie mauricienne de Textile), qui a pour volonté de ne pas être contrôlée par des investisseurs étrangers, applique cette recette : « *Pour assurer la stabilité de l'emploi, on veut jouer au maximum la carte de l'AGOA, explique David White. Nous sommes en train de monter une filature qui utilisera du coton du Mali et du Burkina. Le produit sera ainsi 100% africain et nous serons exemptés de taxes sur le marché US. On veut être les pionniers d'un label « 100% made in Africa ». Notre filature représente un investissement de 55 millions de dollars, c'est le plus grand projet industriel mauricien. Il va générer des centaines de nouveaux emplois* »

Certains fabricants mauriciens ont toutefois découvert que la main-d'œuvre meilleur marché n'est pas toujours une réponse pour avoir des prix compétitifs : l'avantage du coût de la main-d'œuvre à Madagascar a été largement compensé de façon négative par le coût élevé que représente le fait de travailler dans un pays où la société est moins développée, où les infrastructures sont plus pauvres, où l'administration est moins efficace et minée par la corruption. On y déplore aussi l'insuffisance de main-d'œuvre locale qualifiée (d'où la nécessité onéreuse d'importer des managers expatriés) et surtout l'instabilité politique. « *Sur une vingtaine au départ, seuls quatre investisseurs mauriciens sont toujours à Madagascar, souligne Alain Chan Sun, directeur de la MEPZA. Au départ, tout le monde a cru que l'avenir de Maurice se situait à Madagascar, qui offrait une main-d'œuvre en abondance et un espoir de décollage économique. Mais malheureusement les investisseurs mauriciens ont connu de grosses pertes. La culture du travail est très différente là-bas* ».

Selon Musa Rubin cependant, il n'y a pas de doute : malgré un certain nombre de mauvaises expériences, la délocalisation de l'industrie de la confection mauricienne va se poursuivre dans les années à venir, pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre à Maurice, ainsi qu'à son coût croissant. Maurice aura le choix entre 30 pays éligibles sous l'AGOA. Selon une étude de la SADC sur l'industrie du textile et du vêtement, le Malawi présente les salaires les plus bas de la région, et peut-être de toute l'Afrique, mais il souffre d'une pauvre infrastructure, du manque de cadres, et de l'instabilité politique. Le Mozambique et le Sénégal offrent pour leur part des bas salaires assortis d'une stabilité politique, mais ces pays n'ont en revanche quasiment aucune expérience dans la production de vêtements à l'exportation et les investisseurs doivent donc vraiment faire œuvre de pionniers.

Des opportunités existent dans les régions dites « décentralisées » d’Afrique du Sud (qui correspondent plus ou moins au Bantoustans qui existaient sous l’apartheid). Ces régions ont accès aux mêmes infrastructures et à la même administration publique que le reste de l’Afrique du Sud, mais elles sont en dehors des zones couvertes par le « tripartite bargaining Council », où les salaires sont relativement haut. Dans ces régions, les salaires sont inférieurs d’un quart voire de la moitié (même dans les zones syndiquées à 50% par la SACTWU, un syndicat du textile affilié à la FITTHC) aux salaires dans les zones urbaines. Soit des salaires comparables au Lesotho ou au Swaziland. Mais comme Maurice, l’Afrique du Sud souffre du désavantage de ne pas bénéficier des avantages accordés sous l’AGOA aux pays moins développés en ce qui concerne l’approvisionnement en matières premières.

Action des autorités pour préserver la paix sociale ?

Le gouvernement mauricien est conscient des difficultés que va rencontrer l’industrie de la confection après la fin de l’Accord sur les textiles et les vêtements. *« Nous nous attendons à quelque 9.000 pertes d’emplois dans une dizaine d’entreprises, souligne le ministre du Travail de la République de Maurice, Showkutally Soodhun. Nous allons essayer de fournir une formation dans le tourisme ou dans d’autres secteurs que le textile pour recycler une partie de ces travailleurs licenciés par les entreprises des zones franches. Avec l’aide de la Banque mondiale, nous avons aussi lancé un mouvement de restructuration et de rénovation de l’ensemble de la zone franche ».*

Une partie des travailleurs licenciés jusqu’ici ont pu retrouver un emploi rapidement grâce au manque de main-d’œuvre, parfois avec l’aide des partenaires sociaux. Des « marchés aux emplois » sont par exemple organisés pour mettre en contact travailleurs et employeurs potentiels, notamment lors de fermetures d’usines. Le Fonds d’aide sociale de la zone franche peut lui aussi intervenir en cas de fermeture d’usine, par exemple via le rééchelonnement du paiement ou l’annulation de la dette contractée précédemment par les travailleurs licenciés auprès de cet organisme.

Reste qu’entre la volonté politique affichée de venir en aide aux travailleurs licenciés et la réalité du terrain, il y a parfois un gouffre. Paulette, aujourd’hui âgée de 44 ans, a travaillé durant 24 ans pour l’entreprise textile Sumit-Textile, jusqu’en août 2003, date de sa fermeture. Elle est très déçue de sa situation actuelle. *« Sur les 1500 personnes licenciées, personne n’a retrouvé de travail. On nous avait promis de nous aider à retrouver du boulot, et aussi d’avoir accès à des formations, mais ces promesses n’ont pas été tenues. Comme indemnité de licenciement, on a eu droit à 15 jours par année de service. Avec mon ancienneté, j’ai touché des indemnités équivalentes à un an de salaire. Maintenant, je n’ai plus aucune source de revenu... je suis à charge de ma famille avec mes enfants. Le système de santé publique est gratuit mais il n’est pas efficace et pour le privé, il faut évidemment payer ».*

Diversifier vers d’autres secteurs

A long terme, si la République de Maurice entend faire valoir ses atouts pour défendre sa part du gâteau dans la confection, elle entend aussi se diversifier vers d’autres secteurs car elle sait que lorsque ses concurrents asiatiques miseront eux aussi sur des vêtements haut de gamme, il lui sera très difficile de demeurer compétitive. *« Pour le moment, nous restons très compétitifs grâce à la mécanisation des procédés de*

production, note Alain Chan Sun, directeur de la MEPZA. Nous avons fait de très importants investissements en ce sens ces cinq dernières années et sur le plan des infrastructures, on continue aussi d'évoluer, notamment avec la poursuite du développement du port. A moyen ou long terme, on pense parvenir à soutenir le secteur textile, mais sans chercher à l'augmenter pour autant. On cherche surtout à se diversifier. Il s'agit d'une évolution naturelle, comme on l'a d'ailleurs fait pour sortir de la canne à sucre ».

Le niveau de qualification et l'âge des travailleurs de la confection ne leur permettent pas de se recycler dans tous les secteurs que Maurice voudrait davantage exploiter, comme le tourisme ou les technologies de l'information. « *On ne peut tout de même pas réorienter des employés qui ont passé 20 ans dans le textile et ne savent faire que cela vers un secteur comme la cybercité, expliquait ainsi Danielle Wong, directrice sortante de la MEPZA (Mautius Export Processing Zone Association), au quotidien Le Mauricien du 15 juin 2003. Il va falloir réorienter les travailleurs au sein de l'industrie car il n'y a pas d'autres débouchés ailleurs. Je ne dis pas que la Cybercité est un mauvais choix économique, mais cela ne pourra pas remplacer le textile. On maîtrise le textile depuis des années et on sait qu'il existe encore de nouvelles possibilités. Ce ne sera pas facile, mais c'est jouable. Si rien n'est fait, nous allons vers une dégradation sociale qui sera ingérable. Il y a un prix à payer pour la paix sociale... ».*

Un futur incertain

En conclusion, à la question de savoir comment Maurice appréhende la fin proche du système des quotas, la réponse se doit d'être nuancée entre d'une part le pessimisme affiché par les investisseurs hong kongais qui quittent le pays et, à l'inverse, l'attitude positive des groupes mauriciens et singapouriens qui investissent pour faire face aux défis de l'avenir et sont convaincus que, en s'appuyant sur l'avantage de sa petite taille qui lui permet plus facilement de s'accommoder de marchés de niches, l'industrie textile mauricienne a de bonnes chances de réussir à négocier ce tournant périlleux en axant son développement sur deux axes : la poursuite de la montée en gamme d'une part ; les opportunités offertes par l'AGOA et la relation commerciale privilégiée avec l'Union européenne d'autre part.

Mais si Maurice ambitionne clairement de jouer le rôle de leader d'un pôle de développement régional articulé autour de l'AGOA, que ce soit en développant une intégration verticale à Maurice même ou en jouant la carte de la délocalisation et du partenariat avec d'autres acteurs régionaux africains moins développés, force est toutefois de reconnaître que l'avenir de l'AGOA est encore bien incertain. Ce qui place l'avenir de Maurice, comme d'autres industries textiles africaines, en partie dans les mains du bon vouloir des autorités américaines en la matière.

La deuxième inconnue de taille qui pèse sur l'avenir du secteur textile mauricien tient au coût social que va continuer à engendrer la restructuration en cours. Conscient que la contraction du volume d'emplois dans le secteur textile mauricien risque de se poursuivre avec tous les dégâts sociaux que cela risque d'engendrer, le gouvernement mauricien, notamment en la personne du ministre du Travail, lui-même ancien syndicaliste, affirme vouloir jouer la carte du dialogue social pour tenter d'en minimiser au maximum les effets destructeurs. Reste à voir si, sous la pression

croissante des menaces de délocalisation, les autorités mauriciennes écouteront enfin pleinement la voix des syndicats et seront à même de continuer à jouer la carte de la « stabilité et de la confiance » en tant qu'avantage comparatif face au bulldozer chinois.

* * * * *

LES ENTRAVES A LA SYNDICALISATION DEMEURENT NOMBREUSES

Si la législation du travail est en vigueur dans les entreprises regroupées sous la zone franche de Maurice (avec quelques adaptations concernant le temps de travail), les syndicats critiquent son manque d'application et la partialité des nombreux inspecteurs du travail. *« Il est très facile de licencier dans la zone franche, souligne Jugdish Lollbeeharry, secrétaire général du syndicat MLC (Mauritius Labour Congress), affilié à la CISL. C'est pourquoi les travailleurs ont tellement peur de prendre des responsabilités syndicales. Nous demandons une révision de la loi industrielle pour mieux lutter contre les abus, mais le gouvernement répond que changer la loi serait un risque de faire fuir les investisseurs et de provoquer des délocalisations »*

La peur des licenciements conjuguée à l'existence d'un important pourcentage de femmes nouvellement arrivées sur le marché de l'emploi expliquent en partie le faible taux de syndicalisation enregistré dans la zone franche, alors que le dialogue social est d'habitude plutôt respecté à Maurice. *« Les travailleuses savent qu'il y a eu beaucoup de cas où des personnes qui ont adhéré à un syndicat se sont retrouvées à la porte, ou ont été privées de la possibilité de faire des heures supplémentaires, explique François Alexis, organisateur dans la zone franche pour le MLC. La loi accorde le droit de se syndiquer, mais elle n'est pas appliquée. Les patrons font ce qu'ils veulent, ils recourent au chantage du type « si un syndicat s'installe, l'usine fermera ». Le ministre du Travail est un homme de terrain, un ancien syndicaliste, mais les discours politiques ne correspondent pas à la réalité ».*

Les longs horaires de travail rendent difficile le contact entre syndicalistes et travailleuses car celles-ci sont encore en charge des tâches ménagères et familiales. *« Elles travaillent très tard les jours de semaine, et le samedi jusqu'à 3 ou 4 h de l'après-midi, note François Alexis. Elles préfèrent évidemment consacrer le reste du week-end à leur famille ».* La main-d'oeuvre immigrée est encore plus difficile à contacter, tant en raison des barrières de langue que des restrictions posées par les patrons. *« Je suis allé rendre visite à des migrants malgaches dans une usine, poursuit le syndicaliste. Ils ignorent les lois qui les protègent au même titre que les Mauriciens, ils touchent souvent de 2000 à 2500 roupies (70 à 90 dollars) en moins par mois. Pour certains, les conditions de vie sont insupportables, ils dorment dans des dortoirs sur des couchettes sans matelas, dans des chambres minuscules où ils s'entassent parfois à douze personnes.».*

Conscients des difficultés qui assombrissent l'avenir de la zone franche, les syndicats en appellent à une stratégie volontariste basée sur la tradition de dialogue sociale qui, bien qu'imparfaite, a toutefois jusqu'ici permis à Maurice de se distinguer à son avantage en terme de stabilité sociale. *« Nous syndicats, sommes prêts à collaborer*

avec le gouvernement pour travailler ensemble pour préserver nos marchés car nous sommes conscients que le niveau de vie sur l'île dépend largement de la zone franche », explique Dev Luchmun, Directeur de l'éducation ouvrière du MLC, auteur de diverses publications sur l'action syndicale dans les zones franches mauriciennes. « Nous savons que les usines qui ne sont pas modernisées vont faire face à de sérieux problèmes, c'est pourquoi nous demandons notamment un gros effort de formation des travailleurs et travailleuses ».

D) GUATEMALA

Avec un traité de libre commerce signé avec les Etats-Unis et sa production en « paquet complet », l'industrie de l'habillement et du textile guatémaltèque se croit tirée d'affaire. Sans s'effondrer complètement, le secteur de la « maquila » en Amérique centrale pourrait néanmoins perdre une partie de ses 500.000 emplois.

Quasi inexistante au début des années 80, l'industrie de l'habillement et du textile au Guatemala, principalement composée des « maquiladoras » ou usines de confection, a connu dans les années 90 un dynamisme qui l'a convertie en une des plus importantes sources de devises et d'emplois du pays centre-américain et de l'isthme tout entier. Aujourd'hui, le Guatemala représente le pays d'Amérique centrale comptant le plus grand nombre d'entreprises de confection de vêtements -231 en 2003- et le plus grand nombre de travailleurs textiles - soit 37% des 383.245 emplois centre-américains de la confection¹. Alors que la moitié des 12,5 millions de Guatémaltèques vivent dans la pauvreté², près de 141.638 d'entre eux/elles travaillent dans les « maquiladoras » de textile et d'habillement d'après des données de janvier 2004³. En termes de devises, la vente de vêtements et de tissu -aux Etats-Unis pour près de 95,4% d'entre eux- a rapporté l'année dernière quelque 389 millions de dollars, ce qui témoigne d'un redressement après deux années 2001 et 2002 marquées par une chute de 36% d'après la Banque centrale guatémaltèque (Banguat).⁴ Pour les quatre premiers mois de cette année-ci, c'est même un des seuls secteurs de l'économie guatémaltèque qui continue –quoique timidement- à croître, au contraire des produits traditionnels (café, banane, cardamome) en net déclin.⁵

Des capitaux sud-coréens, un marché des Etats-Unis

Pourquoi un tel boom ces vingt dernières années ? A côté d'une politique interne d'attrait des capitaux étrangers, cette essor commercial des « maquiladoras » guatémaltèques et centre-américaines s'explique par une combinaison de facteurs externes, dont l'application sélective de très fortes restrictions quantitatives à l'encontre des grands producteurs asiatiques dès 1974 en vertu de l'Accord multifibres puis de l'Accord sur les textiles et les vêtements, et le traitement commercial préférentiel accordé unilatéralement par les Etats-Unis. Depuis près de vingt ans, les pays centre-américains ont l'habitude de pouvoir exporter, en vertu du *Caribbean Basin Initiative* (CBI, en 1984) et du *Caribbean Basin Trade Partnership Act* (CBTPA, en 2000), leurs vêtements vers le marché nord-américain libres de taxes d'importation sous certaines conditions. C'est principalement pour échapper aux quotas nord-américains pénalisant l'Asie et profiter de ceux bénéficiant à toute l'Amérique centrale et les Caraïbes que les producteurs asiatiques, principalement les Sud-Coréens, ont choisi de s'installer au Guatemala.

¹ “Directorio Regional 2003”, Centro Latinoamericano para la Competitividad y el Desarrollo Sostenible (CLACDS), INCAE. Voir: www.incae.ac.cr

² World Development Indicators Database, World Bank, April 2004. Voir: www.worldbank.org

³ “Estadísticas Generales”, Comisión de la Industria de Vestuario y de Textiles – VESTEX, 26 de febrero 2004. Voir: www.vestex.com.gt ou www.apparel.com.gt

⁴ “Ingreso de Divisas por Exportaciones”, Información Económica, Mercado Institucional de Divisas/Banco de Guatemala (Banguat), Julio 2004. Voir: www.banguat.gob.gt

⁵ Dirección de Análisis Económico, Ministerio de Economía. Voir: www.mineco.gob.gt

Mais ce contexte largement favorable aux pays centre-américains est en train de changer rapidement. Si la levée totale des barrières quantitatives prévues en 2005 ne se traduira pas par une montée en puissance de la production guatémaltèque qu'elles n'ont jamais contrariée, elle laissera les vêtements d'origine chinoise actuellement bloqués par les quotas inonder le marché des Etats-Unis à des prix défiant toute concurrence et privera le Guatemala d'un avantage compétitif crucial sur son principal -et quasi unique- « client ». Paradoxe d'un environnement international déjà de plus en plus concurrentiel, la participation du pays d'Amérique centrale sur le marché des Etats-Unis s'amenuise -de 2,41% en 2003 à 2,40% en 2004- bien que ses exportations vers le géant nord-américain augmentent de 4,5% pour la même période. D'après le ministère du Commerce international des Etats-Unis, les importations de vêtements guatémaltèques vers les USA continuent à gagner en valeur (1.658,2 millions de dollars en 2002 contre 1.761,8 millions de dollars en 2003).⁶ Pourtant, le Guatemala chute en 2004 de la 16^{ème} à la 17^{ème} place parmi les pays exportateurs de vêtements vers les Etats-Unis, précédé dorénavant par le Pakistan tandis que le Honduras (3^{ème}) et le Salvador (5^{ème}) réussissent à se maintenir à la même position.

Moins cher que les Etats-Unis, plus cher que l'Asie

Comparé aux autres secteurs textiles centre-américains en terme de coûts de production, le Guatemala se démarque par exemple par le faible prix de l'électricité ou de l'essence ainsi que les frais de transport maritime les plus bas de la région centre-américaine⁷. Par contre, le pays ne peut plus se vendre comme le moins cher de l'isthme en terme de main- d'oeuvre. D'après les récentes estimations du conseil monétaire centre-américain, un(e) ouvrier/ouvrière guatémaltèque touche un salaire mensuel minimum de 127,45 dollars⁸, soit plus que son/sa collègue au Nicaragua (72,43 dollars) et beaucoup plus qu'en Chine (entre 12 et 36 dollars)⁹. Plus faible que celui des Etats-Unis et du Mexique, le coût de la main-d'œuvre guatémaltèque demeure néanmoins de loin supérieure à celui des puissances textiles asiatiques.¹⁰ Une fois les barrières quantitatives définitivement supprimées, les investisseurs sud-coréens possédant à eux seuls 66% des entreprises du secteur guatémaltèque de l'habillement ne seront-ils pas tentés de préférer des zones franches moins coûteuses et plus rentables en Amérique centrale ou en Asie (même si ces dernières devront encore payer des tarifs douaniers très élevés mais pas prohibitifs)?¹¹ Parmi les patrons

⁶ « U.S.General Imports in U.S. Dollars », « General Statistics », Office of Textile and Apparel - OTEXA, US International Trade Commission, June 2004. Voir: <http://otexa.ita.doc.gov>

« Developments in Textiles and Clothing Imports in the US 1990-2003 » (Updated in April 2004), International Textiles and Clothing Bureau (ITCB). Voir: www.itcb.org

⁷ « Perfil de la industria textil guatemalteca », 2003. Voir : www.fullpackage.org

⁸ Données corroborées par celle de l'organisation syndicale FESTRAS selon laquelle le salaire mensuel minimum s'élève à environ 1.026 quetzals (105€) alors que le budget familial se situe aux environs de 2.600 quetzals (267€).

⁹ « Informe Económico Regional 2003 », Secretaría Ejecutiva del Consejo Monetario Centroamericano (SECMCA), 2004. Voir: www.dol.gov et www.secmca.org

¹⁰ Un travailleur hyperspécialisé de Caroline du Nord gagne dix fois plus (2.000 \$/mois) que son confrère guatémaltèque avec des qualifications identiques (200\$/mois). C'est pour réaliser cette économie que le groupe nord-américain, International Textile Group (ITG), a annoncé son intention d'investir 50 millions de \$ pour construire au Guatemala une usine fabriquant du tissu mélangés à partir de 2005.

¹¹ « Outsourcing regulation: Analyzing Nongovernmental Systems of Labor Standard and Monitoring », O'Rourke D., The Policy Studies Journal, Volume 31, No 1. 2003.

du textile -en particulier les Sud-Coréens- au Guatemala, c'est d'ailleurs le pessimisme qui prédomine, d'après une enquête divulguée en juin dernier.¹² Approximativement deux chefs de « maquiladoras » sur trois redoutent le plus la Chine (42%) et le Vietnam (21%), dont ils sentent une concurrence plus rude durant les quatre premiers mois de 2004.¹³ Conséquence de ce « blues » sur l'embauche : deux patrons sur trois disent avoir l'intention de geler le volume du personnel dans les prochains mois de l'année 2004. Plus alarmant, un chef d'entreprise sur cinq au Guatemala admet tout ignorer de l'élimination des quotas sur le marché international de l'habillement et du textile.

Avec CAFTA, 100.000 emplois en plus ?

A l'aube d'une redéfinition majeure de l'architecture commerciale mondiale, quels sont les atouts qui pourraient faire pencher la balance en faveur des producteurs guatémaltèques et non des Asiatiques? Capacité de réponse rapide et vitesse d'accès au marché sont les maîtres-mots qui reviennent sur toutes les lèvres et se basent sur la proximité géographique avec les Etats-Unis. « *Nous vendons du temps* », déclare le président de la Commission de l'industrie de l'habillement et du textile (VESTEX pour son abréviation en espagnol), qui représente le secteur auprès de l'Association des exportateurs de produits non traditionnels (AGEXPRONT pour son sigle en espagnol).¹⁴ A l'approche du 1^{er} janvier 2005, Alejandro Ceballos se veut confiant tout en reconnaissant que « *l'impact [de l'élimination des quotas] sera important et nous ne pourrions pas l'éviter. Certaines entreprises souffriront sûrement plus que d'autres. (...) Il est important que les entreprises réévaluent leurs stratégies et développent des alliances pour pouvoir rivaliser.* »

La Commission VESTEX craint-elle la Chine ? « *Le grand poisson n'a pas de raison de manger le petit, soutient son président, si le petit a la vitesse suffisante pour apporter une réponse rapide, le « paquet complet » et atteindre la cible, les Etats-Unis.* »¹⁵ Grâce à une assistance technique fournie aux patrons par VESTEX, le Guatemala enregistre en effet le meilleur taux d'application du processus de « paquet complet »¹⁶. Ce schéma favorisant plus de valeur ajoutée et une meilleure intégration verticale de la chaîne de production est perçu comme la clef vers une amélioration de l'offre centre-américaine.¹⁷ En vue de retirer encore un meilleur profit du « paquet complet », le président de VESTEX voit le *U.S. Central American Free Trade Agreement (CAFTA)* signé en mai dernier¹⁸ comme « *la grande opportunité, la bonne*

¹² «Clima aún no mejor; Inversión: Empresas coreanas perciben pocos cambios este año», Prensa Libre, Miércoles 23 de junio de 2004.

¹³ Enquête réalisée entre le 17 mai et le 17 juin 2004 auprès de 153 des 232 entreprises composant le secteur du textile et de l'habillement guatémaltèque par l'Association d'investigations et d'études sociales (ASIES pour son acronyme en espagnol). «III Encuesta a la Industria de Vestuario y Textiles: Informe de los Principales Resultados», Asociación de Investigación y Estudios Sociales (ASIES), Junio 2004, pp.28. Voir: www.asies.org.gt

¹⁴ « CAFTA y la Eliminación de Cuotas : un Logro y un Reto », Comisión de la Industria de Vestuario y de Textiles - VESTEX, 06/03/04. Voir: www.vestex.com.gt

¹⁵ «Los Beneficios del CAFTA para la Industria de Vestuario y Textiles», Comisión de la Industria de Vestuario y de Textiles – VESTEX, Marzo 2004.

¹⁶ Voir: www.fullpackage.org

¹⁷ «Textiles en Centroamérica», Perfiles de Países, Observatorio de Pymes, Centro Latinoamericano para la Competitividad y el Desarrollo Sostenible (CLACDS/INCAE), 2004. Voir: www.incae.ac.cr

¹⁸ Traité de libre commerce négocié de janvier à décembre 2003 entre les Etats-Unis, cinq pays centre-américains (Honduras, Guatemala, Nicaragua, El Salvador, Costa Rica) et la République dominicaine.

nouvelle qui peut amortir l'impact de l'élimination des quotas. ». Pour Alejandro Ceballos, ce traité de libre commerce (TLC) non seulement permettra d'augmenter les exportations guatémaltèques de 25% mais transformera aussi la région en un pôle d'attraction majeur de capitaux frais à condition que le gouvernement mette en place des conditions suffisamment propices. *« Et le plus important est la possibilité de créer plus de 100.000 nouveaux postes de travail. »* D'après VESTEX, si le TLC n'est pas ratifié, le Guatemala devra renoncer à cette manne d'emplois supplémentaires.

Liberté syndicale « particulièrement faible »

Sans contester les pertes d'emplois engendrées par la libéralisation du marché international textile, José David Morales Calderon, secrétaire général de la Fédération syndicale de travailleurs de l'alimentation, des agro-industries et similaires (FESTRAS pour son abréviation en espagnol), dénonce le « double discours » adopté par le monde patronal : *« D'une part, les patrons disent qu'ils sont en train de se préparer. D'autre part, ils continuent à se plaindre en argumentant qu'il n'y a pas de conditions suffisantes pour que les investisseurs restent au Guatemala (...). La fermeture de petites entreprises qui ne peuvent rivaliser est une réalité indéniable. Mais ce qui est aussi certain, c'est qu'il y a une campagne d'opinion montée par les patrons pour mettre plus en avant les possibles pertes d'emplois et les menaces de délocalisation vers le Honduras que l'installation de nouvelles entreprises. De plus, beaucoup d'entreprises ferment leurs portes pour échapper aux impôts avant de les rouvrir ailleurs sous un autre nom. »*¹⁹

Pour ceux et celles qui perdront leur travail dans les « maquiladoras » suite à la reconfiguration du marché international de confection textile, quels seront les possibilités de reconversion professionnelle? *« Il n'existe pas beaucoup d'alternatives, soutient José Morales Calderon, il ne s'agit pas d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et nous ne percevons pas, au sein d'autres industries, un dynamisme de nature à résorber ce déficit d'emplois. C'est pourquoi il existe un flux migratoire si important vers les Etats-Unis. »* D'après le dirigeant de FESTRAS, les travailleuses du secteur de la « maquila » composé en grande partie d'indigènes mayas au faible niveau d'instruction et fuyant la campagne auraient donc beaucoup de difficultés à retrouver un autre emploi.

Quant aux prétendus bénéficiaires du U.S. CAFTA, le syndicaliste se montre réservé et exige avec d'organisations syndicales d'obtenir davantage d'informations avant toute ratification parce qu'*« il n'y a pas de vision claire des points positifs et négatifs pour pouvoir peser le pour et le contre. »* En dépit de la propagande enjolivant le U.S. CAFTA, certains analystes estiment que l'accès préférentiel au marché des Etats-Unis consolidé au travers de ce TLC pourrait provoquer une augmentation rapide des exportations à court terme mais ne remplacera pas à moyen terme les avantages perdus par la levée des tous les quotas à partir du 1^{er} janvier 2005.²⁰ De plus, l'autorisation pour les « maquiladoras » de pouvoir s'approvisionner en matières premières ailleurs qu'aux Etats-Unis tout en bénéficiant de l'exemption du tarif

¹⁹ Federación sindical de Trabajadores de la Alimentación, Agro-industrias y Similares (FESTRAS). Interview (27/06/04). Voir: <http://festras.homestead.com>

²⁰ «Responsabilidad Corporativa y Acuerdo de Libre Comercio CA-EUA (CAFTA): ¿Son compatibles?», Quinteros, Grupo de Monitoreo Independiente de El Salvador (GMIES), Julio 2004. Voir: www.gmies.org.sv

douanier reste soumise à certaines conditions et restrictions. Pas question donc d'acheter, comme le souhaitent les Centre-américains, du fil ou du tissu chinois pour confectionner tous leurs vêtements destinés aux Etats-Unis, ce qui aurait évité une perte de quelque 64.000 postes de travail.²¹ Si le *North American Free Trade Agreement* (NAFTA) signé en 1994 entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique n'a pu empêcher la saignée de 200.000 emplois mexicains sous la pression de la concurrence chinoise, pourquoi un autre TLC sauvegarderait-il ceux des « maquiladoras » centre-américaines ?²² Pourquoi un CAFTA non encore ratifié réussirait-il là où un NAFTA a échoué ?

Conserver un droit d'entrée préférentiel aux Etats-Unis et mettre massivement en œuvre le « paquet complet » se dessinent donc comme les deux axes stratégiques privilégiés par le gouvernement et le monde salarial pour se différencier vis-à-vis de la Chine²³. Des options « bonnes mais incomplètes », estime le Groupe de monitoring indépendant du Salvador (GMIES pour son abréviation en espagnol), qui regrette que le respect systématique des normes internationales en matière de droit du travail et d'environnement ne soit davantage promu en Amérique centrale comme un label de qualité.²⁴ Au Guatemala, malgré quelques avancées notables en 2003²⁵, l'application de la législation du travail garantissant en principe la liberté syndicale demeure en effet « particulièrement faible » dans les zones franches d'exportation (ZFE), observe la CISL dans son dernier rapport en 2004.²⁶ Une pratique courante dénoncée par la Fédération internationale des travailleurs du secteur textile, de l'habillement et du cuir (FITTHC)²⁷ consiste à fermer une usine et à transférer la production dès qu'un syndicat parvient à se mettre sur pied. Tant les ONG internationales que l'Organisation internationale du travail pointent fréquemment du doigt le Guatemala comme un des sept pays latino-américains violant les droits des travailleurs et, en particulier, des travailleuses, qui composent 80% de la main-d'œuvre des « maquiladoras ».²⁸

Asiatiques et Centre-américains complémentaires ?

Face aux grandes puissances asiatiques, les « maquiladoras » guatémaltèques et plus largement centre-américaines sont-elles condamnées à disparaître complètement ? D'après le scénario le plus noir de l'Institut de manufactures textiles américaines (ATMI en anglais), la Chine pourrait mettre la main sur une proportion des

²¹ « Temor en Torno al TLC Centroamerica – Estados Unidos », Sara Martinez Juan, GMIES

²² « Tiempo de escuchar », Adolfo Gilly, La Jornada, 03/08/2003.

²³ « La inversión en América Latina y El Caribe, 2003 », Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL), 2004. Voir: www.eclac.cl

²⁴ « ¿Puede el CAFTA sacar adelante a la maquila centroamericana? », Carolina Quinteros, Revista « Centroamérica en la Economía Mundial del Siglo XXI », ASIES, 2004.

²⁵ A la suite d'une pression du mouvement syndical internationale et d'un long différend, une convention collective a finalement pu être signée entre la direction et le syndicat FESTRAS aux usines Choi Sin et Cimatextiles aux mains d'investisseurs coréens.

²⁶ « Amériques: assassinats et menaces de mort », Rapport annuel des violations des droits syndicaux, Confédération internationale des syndicats libres (CISL) 2004, 7/6/2004. Voir : www.icftu.org

²⁷ Voir: www.itglwf.org

²⁸ « Del Hogar a la Fabrica: Discriminación en la fuerza laboral guatemalteca », Human Rights Watch, Febrero 2002, 147 pp. Voir: www.hrw.org

« Mujeres, Derechos y discriminación laboral », Oxfam Intermon y Centro para la Acción Legal en Derechos Humanos (CALDH). Voir: www.intermonoxfam.org et www.caldh.org. Voir aussi : www.maquilasolidarity.org

exportations guatémaltèques équivalant à 1,265 milliard de dollars.²⁹ Selon le quotidien des Etats-Unis *The Wall Street Journal*, même les plus optimistes concèdent qu'environ la moitié des 500.000 emplois de la région d'Amérique centrale et des Caraïbes répartis dans 1.000 entreprises passeront à la trappe au cours des cinq prochaines années³⁰. Pourtant, du point de vue des acheteurs des Etats-Unis, les producteurs centre-américains et orientaux apparaissent plutôt complémentaires que rivaux. Concurrencer les puissances textiles asiatiques en terme de coût de main-d'œuvre est une gageure alors qu'en terme de rapidité de réponse, l'avantage revient aux Centre-américains, stratégiquement situés aux portes des Etats-Unis. Entre le moment du passage de la commande et celui de la livraison du produit fini, il faut au moins deux mois aux Asiatiques mais seulement deux semaines aux Centre-américains.³¹ Avec leur volume de production impressionnant, leur main-d'œuvre sous-payée et leurs économies d'échelle, les pays d'Asie pourraient donc se réserver les commandes de masse passées des mois à l'avance. Et les Centre-américains, devenant alors des « fournisseurs secondaires », se spécialiseraient sur des productions plus modestes et changeant au gré de la mode ou des préférences du consommateur nord-américain, par exemple la déclinaison d'un produit standard en différentes tailles et couleurs.³²

Cette hypothèse -apparemment séduisante- d'une complémentarité de production entre les deux régions a un sérieux revers. En exigeant plus de productivité et plus de rentabilité, elle risque bien de détériorer davantage les conditions de travail pour des ouvriers et ouvrières de « maquiladoras » guatémaltèques déjà soumis à de fortes pressions. De plus, l'avalanche de produits asiatiques pourrait provoquer une pression vers le bas des prix internationaux et ainsi entraîner les producteurs d'Amérique centrale dans une spirale descendante vers une surexploitation accrue de la force de travail.³³ Déjà une étude publiée en juin dernier sous l'égide de l'association patronale guatémaltèque AGEXPRONT préconise, pour assurer l'avenir du secteur de la « maquila » centre-américaine, « *que la réglementation en matière de travail soit moins rigide et qu'elle ne protège pas davantage le travailleur* ». ³⁴ Brandissant la menace de fermeture d'entreprises³⁵, le rapport n'hésite pas à proposer un chapelet de mesures aussi néo-libérales les unes que les autres : baisse du salaire minimum, restriction du pouvoir des syndicats, renégociation des conventions collectives, etc. Bref, il faudrait, pour sauver l'emploi, abandonner une bonne partie des maigres

²⁹ «The Chinese Threat to World Textile and Apparel Trade», American Textile Manufactures Institute (ATMI), September 2003. Voir: www.atmi.org

³⁰ «Is there hope for Central American maquilas?», *Wall Street Journal*, June 2004. Voir: <http://online.wsj.com>

³¹ «Textiles en Centroamérica», Luis Figueroa/Luis Obando/Luis Morales, Julio 2003, Centro Latinoamericano para la Competitividad y el Desarrollo Sostenible (CLACDS), INCAE. Voir: www.incae.ac.cr

³² «Textiles and Apparel : Assessment of the Competitiveness of Certain Foreign Suppliers to the U.S. Market», United States Trade Representative (USTR), US International Trade Commission, January 2004. Voir: www.usitc.gov

³³ «The Maquila in Guatemala: Facts and Trends», Prepared by Corey Mattson, Updated by Marie Ayer, STITCH, USA, 2002. Voir: www.stitchonline.org

³⁴ «Políticas Laborales en Centroamérica: ¿Oportunidades o Barreras al Desarrollo?», Maria Isabel de Anzuelo, Lisardo Bolaños, Sigrido Lée y Hugo Maul, Centro de Investigaciones Económicas Nacionales (CIEN), Junio 2004, 211 pp. Voir: www.cien.org.gt

³⁵ «Economía: Guatemala, un país más consumista que exportador», Centro de Reportes Informativos sobre Guatemala (CERIGUA), 30 de Junio de 2004. Voir: www.cerigua.org

acquis si durement arrachés par les travailleurs guatémaltèques. A en juger par de telles prises de position, l' « *état de terreur* » qui, d'après José David Morales Calderon de FESTRAS, règne toujours dans les « maquiladoras » guatémaltèques semble malheureusement avoir de belles années devant lui.

E) REPUBLIQUE DOMINICAINE

L'élimination des quotas risque de précipiter la perte d'un quart des emplois dans l'industrie du vêtement en République dominicaine. Le Traité de libre commerce que le pays caribéen a conclu avec les Etats-Unis suffira-t-il à sauver les meubles?

Que cela soit en amont ou en aval de la chaîne de production, les Etats-Unis tout proches de l'île Hispaniola semblent s'imposer comme l'incontournable partenaire commercial de l'industrie du vêtement dominicaine. Aujourd'hui, en République dominicaine, près de 47% des entreprises des zones franches dont sortent l'essentiel des produits de confection textile du pays sont aux mains d'investisseurs nord-américains, d'après le Conseil national de zones franches (CNZFE)³⁶. Suivent ensuite des capitaux dominicains (34%) et, dans une moindre mesure, sud-coréens (environ 5%). L'importance de l'Amérique du Nord est encore plus grande en aval : ce sont sur les marchés des Etats-Unis et de Porto Rico que 93% des vêtements dominicains ont été écoulés en 2003.

Pourquoi des liens si étroits ont-ils été tissés avec les Etats-Unis ? A l'instar des autres pays caribéens et centre-américains, la République dominicaine a bénéficié ces vingt dernières années d'un accès privilégié au marché textile des Etats-Unis, virtuellement livré sans barrière tarifaire ou quantitative, et ce pour deux raisons :

- L'application de l'Accord multifibre puis de son successeur, l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV), a permis aux Etats-Unis de fixer des quotas d'importation très contraignants pour les pays asiatiques mais tellement élevés pour la République dominicaine que jamais ils n'ont été couverts.
- Le géant nord-américain a accordé unilatéralement, au travers du « *Caribbean Basin Initiative* » (CBI) en 1983 puis du « *U.S. Caribbean Basin Trade Partnership Act* » (CBTPA) en 2000, des tarifs douaniers extrêmement préférentiels à condition que les vêtements soient confectionnés avec des matières premières des Etats-Unis.

Ces traitements appliqués par les Etats-Unis en faveur de la République dominicaine ont tendance à diminuer depuis 1995, à mesure que les quotas à l'importation sont éliminés, en vertu de l'ATV. Au 1er janvier 2005, une fois les dernières barrières quantitatives levées, les vêtements dominicains devront se passer d'un de leurs plus robustes boucliers face aux producteurs asiatiques à la main-d'œuvre bon marché, qui accèderont eux plus facilement au marché des Etats-Unis.

Pertes sur le marché des Etats-Unis

Déjà, ces dix dernières années, le pays caribéen a rétrogradé de la sixième à la dixième position au classement des principaux exportateurs de confection vers les Etats-Unis, d'après l'Organisation mondiale du commerce (OMC)³⁷. D'année en année, la

³⁶ Datos Estadísticos 2004, Consejo Nacional de Zonas Francas de Exportación – CNZF. Voir: www.cnzfe.gov.do

³⁷ International Trade Statistics 2003, World Trade Organization. Voir: www.wto.org

République dominicaine voit ainsi ses parts du marché nord-américain grignotées : 3,5% en 2001 contre 3,3% en 2002, au profit notamment du Honduras (3,8%) qui la devance depuis 2000, de la Chine (15%) et de Hong Kong (6,2%). D'après le Bureau du textile et vêtement du ministère du Commerce international des Etats-Unis³⁸, le montant des vêtements dominicains exportés vers les Etats-Unis, qui s'élevait à 651,5 millions de dollars pour les quatre premiers mois de 2003, n'aurait pas dépassé les 584 millions de dollars pour la même période en 2004. L'année dernière encore, les zones franches exclusivement de confection textile, soit 51% du total, ont enregistré une baisse de 1,5% en valeur de leurs exportations tout en conservant encore une participation relative de 49,9% du total (équivalant 2.193,4 millions de dollars), selon la Banque centrale dominicaine³⁹. D'après de Conseil national de zones franches, des quelque 142.000 emplois directs générés par les zones franches textiles dominicaines en 2000, il n'en reste plus que 119.101 en 2003, ce qui représente encore néanmoins 69% du total des emplois des zones franches.

La proximité du marché américain comme grand atout

Alors que la plupart des acheteurs nord-américains se déclarent prêts à réduire de deux tiers leurs sources d'approvisionnement dès 2005, quels sont les avantages comparatifs de la République dominicaine face à la Chine, au Honduras ou au Guatemala qui jouissent d'une main-d'œuvre plus économique ? D'après José Manuel Torres, directeur exécutif de l'Association dominicaine de zones franches (ADOZONA)⁴⁰, « *notre proximité géographique avec les Etats-Unis et notre traitement de « tarif douanier zéro » vont être nos atouts par rapport à la Chine. Même si les quotas sont démantelés, la Chine va encore avoir une distance considérable à couvrir et va continuer à payer des tarifs douaniers.* » Il est vrai que le meilleur temps de livraison sur les Etats-Unis dont peut se targuer le pays caribéen - moins de cinq jours en moyenne par voie maritime⁴¹ - le place encore dans une bonne position pour répondre à des commandes rapides et saisonnières suivant les tendances de la mode, comme le reconnaît la commission américaine de commerce internationale⁴².

Quant aux conditions tarifaires préférentielles qui perdureront au-delà de 2005, le pays caribéen n'en tire pas un profit maximum. Actuellement, la majorité des produits de confection dominicains exportés appartiennent en effet à des catégories dans lesquelles les quotas -et non les tarifs douaniers- constituent l'obstacle majeur pour la concurrence asiatique⁴³. Il est donc peu probable que ce type de rempart puisse contenir à moyen terme la progression des producteurs asiatiques à l'assaut du marché nord-américain.

Se tourner vers Haïti

³⁸ "General Statistics", Office of Textile and Apparel – OTEXA, U.S. International Trade Commission. Voir: <http://otexa.ita.doc.gov>

³⁹ "Informe Estadístico de la Economía Dominicana. Enero-Diciembre 2003", 2004, Banco Central Dominicana. Voir: www.bancentral.gov.do

⁴⁰ Asociación Dominicana de Zonas Francas (ADOZONA). Voir: www.adozona.org

⁴¹ Voir ShipGuide.com

⁴² "Textiles and Apparel: Assessment of the Competitiveness of Certain Foreign Suppliers to the US Market", US International Trade Commission, January 2004. Website: www.usitc.gov

⁴³ "Los desafíos de los exportadores de zonas francas en República Dominicana", Joaquín Vial, Cambridge, Junio 2002, 29pp.

Quels sont les entreprises les plus menacées par l'environnement textile sans quota qui existera dès 2005 ? Celles parmi les zones franches dominicaines qui se focalisent exclusivement sur les classiques opérations d'assemblage textile sans offrir à leurs clients le fameux « paquet complet », c'est-à-dire une palette très étendue de services, du stylisme à la commercialisation. « *Ce qui nous préoccupe*, admet José Manuel Torres, *ce ne sont pas les grandes entreprises qui proposent déjà le « paquet complet », qui sont bien intégrées et qui se développeront. Mais quid des petites entreprises qui ne sont pas bien préparées ? C'est avec elles que nous travaillons en les formant* ».

Entreprise dominicaine très clairvoyante, le groupe M montre le bon exemple en matière de « paquet complet »... mais le très mauvais en matière de liberté syndicale, tant en République dominicaine que chez son voisin haïtien⁴⁴. En vue de rabaisser ses coûts de production et de bénéficier du traitement très préférentiel que les Etats-Unis s'approprient à accorder à Haïti, ce géant du secteur textile dominicain a commencé dès mi-2003 à produire à partir d'une zone franche située près de la ville-frontière haïtienne de Ouanaminthe, avant de la menacer de fermeture en juin 2004. Peu respectueux des droits syndicaux, ce schéma de production complémentaire entre les deux pays pourrait se généraliser à l'avenir et laisser entrevoir un glissement vers Haïti des opérations les plus simples, comme la confection des pantalons et des tee-shirts en coton par exemple, et un maintien des opérations plus complexes en République dominicaine.

Ces initiatives patronales ne s'intègrent néanmoins dans aucune stratégie nationale globale coordonnée par le gouvernement dominicain. Beaucoup d'analystes ont mis en garde contre l'hyperspécialisation des zones franches du secteur du vêtement dominicain dans une seule étape du processus de production – la confection-, dans une gamme très limitée de produits -les pantalons et les chemises pour hommes- et vers un seul marché – les Etats-Unis⁴⁵. Pour bénéficier d'un accès au marché des Etats-Unis libre de tarif douanier, l'industrie du pays caribéen a en effet accepté que 90% de ses produits de confection soient élaborés à partir des matières premières nord-américaines au lieu de développer sa propre industrie de fabrication de tissu et d'augmenter ainsi sa valeur ajoutée, comme ont préféré le faire les pays centre-américains.

Traité de libre commerce, la panacée?

En République dominicaine, ni les syndicats, ni les analystes, ni les patrons n'ont jamais contesté l'effet négatif qu'aurait l'élimination des quotas sur l'industrie du vêtement nationale. Encore fallait-il pouvoir le quantifier avec plus ou moins d'exactitude. En juin 2003, une étude dresse la très lourde facture: si la République dominicaine adhère au Traité de libre commerce (TLC) en négociation entre les cinq pays centre-américains⁴⁶ et les Etats-Unis, seulement 29.633 emplois directs seront

⁴⁴ Pour plus de détails sur les pratiques antisyndicales du groupe M, voir le site de la CISL à l'adresse <http://www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=991220194&Language=FR>

⁴⁵ «Zonas Francas de la República Dominicana: ¿Sobrevivirán a la Liberalización del Comercio del Vestido?», Dale T. Mathews, University of the Virgin Islands, 2002, 7-34pp.

⁴⁶ Honduras, Guatemala, Nicaragua, El Salvador et Costa Rica.

perdus, contre 46.000 si elle n'y participe pas. En terme de valeur des cargaisons, la chute est estimée à 25% avec TLC ou à 39% sans TLC.⁴⁷

Publié en plénières tractations vers un « *United States - Central American Free Trade Agreement* » (U.S.-CAFTA), ce rapport fait l'effet d'un électrochoc. Dans l'espoir d'obtenir les mêmes avantages que ses concurrents directs centre-américains, le gouvernement dominicain décide alors de grimper dans le train du U.S.-CAFTA en marche sans y avoir été initialement invité. Aujourd'hui signé, le U.S.-CAFTA incluant la République dominicaine n'entrera en vigueur qu'après ratification par les pouvoirs législatifs respectifs. Pourtant, José Manuel Torres l'accueille déjà avec optimisme puisque l'industrie du vêtement devrait en être « *l'un des principaux bénéficiaires* » notamment grâce à la garantie juridique qu'offre cet accord bilatéral par rapport aux préférences jusqu'ici unilatéralement consenties. De plus, un nouvel assouplissement de la « règle d'origine » prévue sous le U.S.-CAFTA pourrait permettre aux entreprises dominicaines de réduire substantiellement leurs coûts de production en s'approvisionnant en matières premières dans d'autres pays que les Etats-Unis. « *Aujourd'hui, avec la signature du U.S.-CAFTA et la possibilité d'acquérir des facteurs de production meilleur marché ainsi que d'acquérir plus de valeur ajoutée pour l'industrie, l'effet négatif de l'élimination des quotas diminuera, mais sans disparaître pour autant. Avec cet accord, je pense qu'on pourra limiter la réduction de l'industrie à 10 ou 15%.* »

Moins optimiste, le président du Centre d'investigation économique des Caraïbes⁴⁸ (CIECA), Pavel Isa Contreras, ne voit dans le TLC qu'une « consolidation des acquis ». « *Il y a deux grands défis du régime commercial global auquel le U.S.-CAFTA ne répond pas. D'abord, la concurrence asiatique. L'adhésion au U.S.-CAFTA évitera une détérioration des conditions d'accès au marché nord-américain par rapport aux pays centre-américains mais n'améliorera pas celles par rapport à l'Asie. Ces conditions-là sont déjà basses et vont continuer à se détériorer. Ensuite, la question de l'accord des subsides anti-dumping et mesures compensatoires. L'OMC interdit en effet explicitement l'octroi d'une exemption d'impôts sur la rente à partir de l'activité commerciale. Or, c'est ce que font les zones franches telles qu'on les connaît en République dominicaine. Actuellement, il y a une dispense, une exception temporelle octroyée jusqu'à 2009. Mais après... »*

Que pensent les organisations syndicales locales du U.S.-CAFTA? « *Un appui conditionnel* », nuance Mayra Jiménez, secrétaire générale de la Fédération unitaire de travailleurs et travailleuses de zones franches (FUTRAZONA en espagnol)⁴⁹, une organisation affiliée à la Fédération internationale du textile, de l'habillement et du cuir. « *D'une part, nous voyons un traité de libre commerce qui ne s'est pas nécessairement négocié avec la volonté de donner à l'économie un visage humain. D'autre part, au moment où se termine l'Accord multifibre et où arrivent à terme*

⁴⁷ « *Economic and Employment Impacts on the Dominican Republic of Changing Global Trade Rules for Textiles and Apparel* », Submitted by Nathan Associates Inc. to USAID/Dominican Republic, June 2003, Voir: www.tcb-project.com.

⁴⁸ Centro de Investigación Económica para el Caribe (CIECA). Voir: www.cieca.org
« *Desarrollo y Políticas Comerciales en la República Dominicana*, Pavel isa Contreras, Miguel Ceara-Hatton y Federico Alberto Cuello Camillo », Friedrich Ebert Stiftung/Centro de Investigación Económica para el Caribe, Diciembre 2003, 150pp.

⁴⁹ Federación Unitaria de Trabajadores y Trabajadoras de Zonas Francas

certaines des conditions préférentielles, nous savions que si le U.S.-CAFTA ne se concluait pas, nous perdions presque 50.000 emplois. Des emplois précaires, certes, mais des emplois.» Et dans un pays où 54% de la population active se réfugie déjà dans l'économie informelle⁵⁰ faute d'opportunité ailleurs, le moindre emploi compte et mérite d'être conservé. D'après l'économiste Pavel Isa Contreras, aucun autre secteur d'une économie formelle dominicaine en crise ne pourrait venir à la rescousse du secteur de la confection, mis à part le tourisme qui a enregistré ces dernières années une croissance continue avec plus de 3 millions de visiteurs en 2003. Signal tragique de l'absence de perspectives d'embauche : l'année dernière, plusieurs milliers de Dominicain(e)s ont clandestinement pris la mer sur des embarcations de fortune pour tenter de rejoindre Puerto Rico, destination que certains n'ont jamais atteinte.

Tout en reconnaissant que le TLC permettra d'amortir l'impact de l'élimination des quotas, Mayra Jiménez critique ouvertement la forme peu transparente et l'exclusion des syndicats avec laquelle s'est négocié cet accord. « *Bien que ce thème ait une incidence sur la vie des gens avec lesquelles nous travaillons et soit à l'ordre du jour de toutes les organisations syndicales, il a été traité de manière très timide jusqu'à présent,* » admet Mayra Jiménez. En cause, la désinformation, la haute technicité du thème macro-économique et le manque de ressources humaines pour en assurer le suivi qui ont fortement contrarié les efforts de mobilisation du mouvement syndical dominicain autour d'une stratégie d'action commune.

A quand des vêtements propres dominicains ?

Dynamiser la compétitivité de la République dominicaine sur le marché mondial du textile en précarisant davantage les conditions de travail ? Tous les acteurs, tant de la sphère patronale que du monde syndical, paraissent d'accord pour écarter cette option qui détériorerait davantage la qualité de vie des Dominicain(e)s déjà durement éprouvée par un taux d'inflation de 43% en 2003 sans indexation proportionnelle des salaires⁵¹. Actuellement, le salaire mensuel minimum de 3.561 pesos (environ 127 dollars) que touchent les ouvriers et ouvrières des zones franches dominicaines ne suffit plus à couvrir les besoins de base d'un budget familial estimé à 15.000 pesos par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en avril dernier. Que dire du salaire de 1.690 pesos appliqué dans les « zones économiquement déprimées » situées en République dominicaine le long de la frontière dominico-haïtienne?

Si, face à une Chine championne des salaires plancher et des atteintes aux droits syndicaux, une course au nivellement vers le bas est perdue d'avance, pourquoi ne pas essayer un nivellement vers le haut des conditions de travail? Maribel Batista, juriste au Conseil national d'unité syndicale⁵², déplore que jamais le monde syndical n'ait été consulté pour envisager ces pistes alternatives. « *Nike, Reebok, GAP, Levi's, Liz Claiborne, Lee Cooper, Tommy Hilfiger, ... toutes ces grandes marques de vêtements produisant en République dominicaine ont basé leurs stratégies de marketing sur leur image. Si le million de Dominicains vivant à New York disait préférer les vêtements*

⁵⁰ Encuesta Nacional de Fuerza de Trabajo (ENFT), Octubre 2003.

⁵¹ Banco Central Dominicana

⁵² Consejo Nacional de Unidad Sindical (CNUS – Plate-forme d'organisations syndicales dont la Confederación Nacional de Trabajadores Dominicanos, affiliée à la CISL, fait partie)

fabriqués en République dominicaine, beaucoup de ces marques fameuses maintiendraient une partie de leur production chez nous. Je pense qu'on devrait mieux évaluer le potentiel que représentent comme consommateurs les Dominicains installés aux Etats-Unis. N'est-il pas temps de tenter de promouvoir la République dominicaine comme un lieu où la qualité est obtenue en respectant les normes environnementales et des droits du travail ? » Se vendre comme « vêtements propres », voilà un terrain sur lequel la Chine n'est pas imbattable. Mais la République dominicaine a encore bien du chemin à parcourir avant d'y arriver : l'OIT, la CISL⁵³ et Human Rights Watch⁵⁴ viennent une fois encore d'épingler le pays caribéen comme un de ceux violant les droits des travailleurs et, plus précisément, ceux des travailleuses.

A défaut d'avoir élaboré, en réponse au futur marché textile sans quota, une réelle stratégie nationale avec tous les acteurs impliqués, la République dominicaine semble principalement miser sur le *U.S.-Central American Free Trade Agreement* pour sauver du naufrage son industrie du vêtement de plus en plus vulnérable⁵⁵. Pourtant, même si le U.S.-CAFTA pouvait la maintenir à flot, il ne la convertirait pas en ce moteur de développement durable dont l'économie dominicaine -avec son taux de croissance négatif (- 0,4%) en 2003- aurait cruellement besoin. Et l'année électorale aux Etats-Unis rend la ratification par le Congrès nord-américain de ce traité très controversé peu probable dans les mois qui viennent. A partir du 1^{er} janvier 2005, les zones franches textiles dominicaines, un des piliers de l'économie en terme de création de devises et d'emplois, risquent donc fort de ne pas récolter immédiatement les bénéfices du TLC... mais bien d'affronter les agressions d'une concurrence asiatique accrue sans y être pleinement préparées.

⁵³ Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Voir : www.icftu.org

⁵⁴ "Pregnancy-Based Sex Discrimination in the Dominican Republic's Free Trade Zones: Implications for the U.S.-Central America Free Trade Agreement (CAFTA)", April 2004, Human Rights Watch. Voir: <http://hrw.org/spanish/informes/2004/dr0404>

⁵⁵ "La inversión extranjera en América Latina y el Caribe, 2003", Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL), 2004. Voir: www.eclac.cl

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La fin du système des quotas en janvier 2005 va, c'est certain, provoquer un grand remaniement dans le secteur du textile et du vêtement dans les mois et années qui vont suivre. L'un des pays qui exploite le plus sa main-d'œuvre, la Chine, est présentée partout comme le grand bénéficiaire de cette évolution. Son exploitation des plus pauvres contribue à faire baisser les prix payés aux fournisseurs dans le monde entier, elle pousse ces fournisseurs à réduire à leur tour les droits de leurs travailleurs afin d'essayer de demeurer compétitifs. La Chine tire les standards de respect des droits des travailleurs vers le bas, une situation que le mouvement syndical international dénonce avec vigueur, tant par solidarité envers les travailleurs chinois qu'en raison de l'effet d'entraînement qu'il provoque dans d'autres pays.

Cet effet négatif est déjà visible dans certains pays. Ainsi, le gouvernement des Philippines a indiqué que la loi sur le salaire minimum ne s'appliquerait plus au secteur de la confection. Et comme indiqué dans le chapitre sur le Bangladesh, le gouvernement bangladais a récemment annoncé qu'il allait augmenter le nombre d'heures supplémentaires autorisées et assouplir les limites au travail des femmes la nuit pour se préparer à l'après-2005. Un bureau de consultant chargé d'étudier l'après-2005 au Bangladesh a quand à lui cité les mesures de « protection » des travailleurs parmi les obstacles à la compétitivité, alors que dans la pratique les travailleurs bangladais sont déjà parmi les moins bien protégés du monde. Un économiste de l'Asia Foundation déclarait encore en novembre lors d'une conférence à New York de « Business for Social Responsibility » (une organisation qui promeut la responsabilité sociale des entreprises) que la réponse des travailleurs à l'après-2005 devrait être d'abandonner certaines avancées sur le plan social afin de demeurer compétitifs. On se demande encore où sont ces avancées dans une grande partie des pays exportateurs de vêtements, où les travailleurs ne gagnent même pas de quoi survivre décemment.

Ce retour en arrière sur le plan social arrange en premier lieu les grandes marques de vêtements dans les principaux marchés du monde, à savoir les pays occidentaux. Soucieuses de leur seul intérêt, elles clament bien sûr qu'elles ne comptent pas mettre tous leurs œufs dans le même panier après 2005, autrement dit ne pas tout acheter en Chine. Elles se gardent bien cependant de dévoiler davantage leurs intentions, et surtout d'annoncer l'une des seules mesures qui éviterait des drames sociaux aux quatre coins de la planète : s'engager à maintenir un même niveau de commandes dans chacun des pays dont elles ont sollicité les travailleurs ces dernières années.

Lorsque maintenir un même niveau de commande dans un pays n'est pas possible, les grands acheteurs devraient à tout le moins déplacer leurs commandes vers des pays où il existe une volonté politique d'appliquer une législation du travail qui comprenne les principales normes internationales du travail et où il existe une protection, par exemple une formation professionnelle, pour les travailleurs qui perdraient leur emploi. Ces grands acheteurs doivent assumer leurs responsabilités dans les conditions d'emploi et de travail de leurs fournisseurs, admettre que le travail décent chez ces fournisseurs ne sera pas possible tant qu'ils imposent des prix extrêmement bas et des délais de livraison de plus en plus courts. Cette responsabilité doit être reflétée dans le choix des pays où ils s'approvisionnent.

Les fournisseurs doivent, de leur côté, mettre tout en œuvre pour être moins dépendants de leurs clients principaux, par exemple en améliorant la formation de leurs travailleurs, en investissant dans de nouvelles technologies, en renforçant les compétences de marketing de leurs dirigeants, etc.

L'évolution actuelle est ressentie comme une injustice par d'innombrables travailleurs. Ce sont les principaux pays industrialisés qui ont imposé dans les années 70 un système de quotas. Ce système a créé des bouleversements dans le monde entier, avec des délocalisations massives vers des pays qui jusque là n'étaient pas actifs dans le secteur du textile et des vêtements. Des millions de personnes ont ainsi complètement changé de vie, abandonné villages et familles pour aller travailler dans les usines. Quelques années plus tard, un nouveau changement des règles imposé par les « gérants de l'économie mondiale » va priver une partie de ces personnes de l'emploi qu'elles avaient trouvé et de la nouvelle vie qu'elles s'étaient construites autour. Personne n'a jamais pu négocier en leur nom dans ces grandes décisions qui vont les faire passer du jour au lendemain de situations de pauvreté à des situations de misère absolue.

C'est le GATT et son successeur, l'OMC, qui ont supervisé la fin du système des quotas et qui ont géré son démantèlement. Il leur appartient maintenant d'aider à en limiter les conséquences sur le plan social. La libéralisation absolue du commerce doit être réexaminée d'urgence. Les économies des pays en développement ou des pays émergents ont besoin de mesures qui les aident à faire face à des géants comme la Chine. Si nécessaire, ces mesures devraient inclure des limitations des exportations de pays qui violent les droits fondamentaux des travailleurs, sans quoi on risque de précipiter la perte de millions d'emplois dans des régions où aucune autre alternative n'existe. Une action mondiale coordonnée est nécessaire pour prévenir l'utilisation de la répression à l'encontre des travailleurs comme outil illégitime pour exporter davantage, comme c'est le cas en Chine et dans les zones franches d'exportation en général.

La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (OIT) dit dans son rapport que lorsqu'un problème sérieux se pose dans l'économie mondiale, il doit y avoir une initiative pour réunir les différentes agences concernées afin qu'elles se penchent sur ce qui ne va pas et ce qui pourrait être fait. La fin du système des quotas est un problème sérieux vu qu'il risque de faire perdre leur emploi à des millions de travailleurs de part le monde. Il faut donc que l'OMC, l'OCDE, la Banque mondiale, l'OIT, le FMI, le PNUD et toutes les autres grandes agences ou organisations internationales se penchent d'urgence sur le problème et surtout sur les solutions à mettre en œuvre pour éviter des drames sociaux dans de nombreux pays. Ceci ne peut se faire de façon efficace qu'en associant de façon étroite les principaux concernés - les travailleurs - à ces débats et solutions. Les multinationales du vêtement doivent bien entendu être impliquées elles aussi dans ce processus. L'OIT a un rôle crucial à jouer dans l'organisation de cette réunion internationale impliquant toutes les agences mentionnées plus haut. Cette réunion devra déboucher sur des mesures sauvegardant le gagne-pain des travailleurs du secteur du textile et des vêtements.

Trop peu de pays du Sud aux économies reposant sur le textile et le vêtement ont réagi à temps pour se préparer à l'après-juin 2005. L'application des normes

fondamentales du travail y est trop souvent faible. Les systèmes de sécurité sociale y sont toujours aussi peu développés, les cours de formation professionnelle ne sont accessibles qu'à une minorité de travailleurs qui perdent leur emploi, les employeurs ne sont généralement pas poursuivis s'ils éludent leurs obligations de payer des compensations justes à l'égard des personnes licenciées. Peu a été fait dans des pays comme le Bangladesh ou le Cambodge pour diversifier l'économie en prévision de la fin du système des quotas alors qu'elle est prévue depuis dix ans. Ces erreurs de gestion graves de la part des gouvernements doivent être corrigées au plus vite. Tous les gouvernements des pays confrontés à une crise structurelle dans le secteur du textile et de la confection - qu'ils soient industrialisés ou en développement - doivent être préparés à s'investir davantage dans des mesures de restructuration de l'économie, dont le développement de la sécurité sociale et de formations professionnelles.

Les institutions financières internationales doivent elles aussi rendre des fonds disponibles pour aider les gouvernements des pays touchés par la fin des quotas à renforcer leur économie domestique, leur compétitivité et leur application des normes fondamentales du travail. Un système comme le « Mécanisme d'intégration commerciale » du FMI est un début, mais pour qu'il soit utile, les taux d'intérêts offerts doivent être bien plus abordables pour les pays pauvres.

On ne pourra éviter les grands drames sociaux induits par la fin du système des quotas à travers une seule mesure. Chacun, du fournisseur à l'acheteur ou au distributeur, du gouvernement national aux plus hautes instances internationales, doit d'urgence intervenir de façon intégrée pour éviter la perte de millions d'emplois dans les pays qui figurent déjà, pour la plupart, parmi les plus pauvres du monde.

BIBLIOGRAPHIE

“CAFTA y la Eliminación de Cuotas : un Logro y un Reto”; Comisión de la Industria de Vestuario y de Textiles - VESTEX, 06/03/04

“Bangladesh: La tension monte”; Dossier du Monde syndical n°5; CISL; Juillet 2004

“Cambodge: quel avenir pour les travailleurs du textile ?”; Dossier du Monde syndical n°1; CISL; Janvier 2004

“Del Hogar a la Fabrica: Discriminación en la fuerza laboral guatemalteca”; Human Rights Watch; Febrero 2002

“Desarrollo y Políticas Comerciales en la República Dominicana, Pavel isa Contreras, Miguel Ceara-Hatton y Federico Alberto Cuello Camillo”; Friedrich Ebert Stiftung/Centro de Investigación Económica para el Caribe; Diciembre 2003

“Developments in Textiles and Clothing Imports in the US 1990-2003” (Updated in April 2004); International Textiles and Clothing Bureau (ITCB)

“Economía: Guatemala, un país más consumista que exportador”; Centro de Reportes Informativos sobre Guatemala (CERIGUA); 30 de Junio de 2004

“Economic and Employment Impacts on the Dominican Republic of Changing Global Trade Rules for Textiles and Apparel”; Submitted by Nathan Associates Inc. to USAID/Dominican Republic; June 2003

“Estadísticas Generales”; Comisión de la Industria de Vestuario y de Textiles – VESTEX; 26 de febrero 2004

“Free Trade’s Looming Threat to the World’s Garment Workers”; Lora Jo Foo and Nikki Fortunato Bas, Sweatshop Watch Working Paper; October 2003

“Garment workers”; Womyns’ Agenda for Change ; Cambodia; 2003

“Global game for Cuffs and Collars. The phase-out of the WTO Agreement on Textiles and Clothing aggravates social divisions”; Sabine Ferenschild, Ingeborg Wick; Südwinde-texte 14; 2004

“Health Status of the Garment Workers in Bangladesh”; Pratima Paul-Majumder, Bangladesh Institute of Development Studies; 2003

“Informe Económico Regional 2003”; Secretaría Ejecutiva del Consejo Monetario Centroamericano (SECMCA); 2004

“Informe Estadístico de la Economía Dominicana. Enero-Diciembre 2003”; Banco Central Dominicana; 2004

- “Ingreso de Divisas por Exportaciones”; Información Económica, Mercado Institucional de Divisas/Banco de Guatemala (Banguat); Julio 2004.
- “International Trade Statistics 2003”, World Trade Organization
- “La inversión extranjera en América Latina y el Caribe, 2003”; Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL); 2004
- “Los Beneficios del CAFTA para la Industria de Vestuario y Textiles”; Comisión de la Industria de Vestuario y de Textiles – VESTEX; Marzo 2004
- “Los desafíos de los exportadores de zonas francas en República Dominicana”; Joaquin Vial; Cambridge, Junio 2002
- “Mobilisation et régionalisation: le cas des industries du textile et de l’habillement” ; M. Fouquin, P. Morand, R. Avisse, G. Minvielle, P. Dumont, Centre d’études prospectives et d’informations internationales ; 2002
- “Outsourcing regulation: Analyzing Nongovernmental Systems of Labor Standard and Monitoring”; O’Rourke D., The Policy Studies Journal, Volume 31; No 1. 2003
- “Jouez le jeu pour les J.O. : Respectez les droits des travailleurs de l’industrie des articles de sport”; Oxfam-Campagne Vêtements propres-Global Unions; 2003
- “Políticas Laborales en Centroamérica: ¿Oportunidades o Barreras al Desarrollo?”; Maria Isabel de Anzuelo, Lisardo Bolaños, Sigrido Lée y Hugo Maul, Centro de Investigaciones Económicas Nacionales (CIEN); Junio 2004
- “¿Puede el CAFTA sacar adelante a la maquila centroamericana?”; Carolina Quinteros, Revista “Centroamérica en la Economía Mundial del Siglo XXI”, ASIES; 2004
- “Rapport annuel des violations des droits syndicaux”, Confédération internationale des syndicats libres (CISL) ; 2004
- “Responsabilidad Corporativa y Acuerdo de Libre Comercio CA-EUA (CAFTA): ¿Son compatibles?”; Quinteros, Grupo de Monitoreo Independiente de El Salvador (GMIES); Julio 2004.
- “Textiles and Apparel : Assessment of the Competitiveness of Certain Foreign Suppliers to the U.S. Market”; United States Trade Representative (USTR), US International Trade Commission; January 2004
- “Textiles en Centroamérica”; Perfiles de Países, Observatorio de Pymes, Centro Latinoamericano para la Competitividad y el Desarrollo Sostenible (CLACDS/INCAE); 2004
- “The Chinese Threat to World Textile and Apparel Trade”; American Textile Manufactures Institute (ATMI); September 2003.

“The Global Textile and Clothing Industry post the Agreement on Textiles and Clothing”; Hildegunn Kyvik Nordas, World Trade Organization; 2004

“The Maquila in Guatemala: Facts and Trends”; Prepared by Corey Mattson, Updated by Marie Ayer, STITCH, USA; 2002

“Trading Away Our Rights. Women working in global supply chains”; Oxfam International; 2004

“What future for Textiles and Clothing after 2005 ? Disaster looms for Textiles and Clothing Trade after 2005”; Neil Kearney; www.itglwf.org; September 2003

“World Development Indicators Database”; World Bank; April 2004

“Zonas Francas de la República Dominicana: ¿Sobrevivirán a la Liberalización del Comercio del Vestido?”; Dale T. Mathews, University of the Virgin Islands; 2002